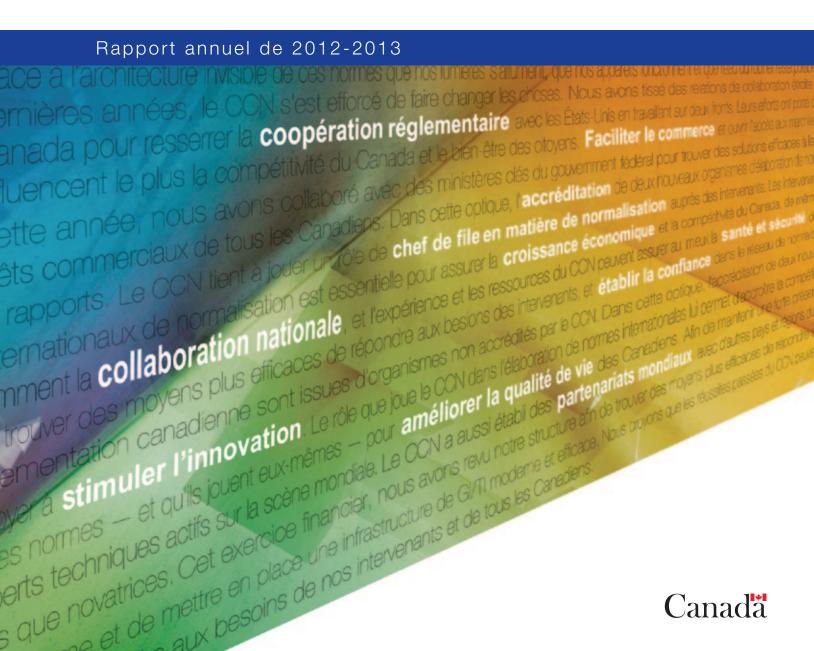


Stimuler l'innovation pour améliorer la qualité de vie



Canada

Stimuler l'innovation pour améliorer la qualité de vie

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été cœur des changements d'orientation, des avancées et des innovations dynamiques qui ont marqué, durant l'année financière écoulée, le monde de la normalisation, au Canada et à l'international.

Tout au long de l'exercice 2012-2013, le CCN s'est employé à stimuler l'innovation pour améliorer la qualité de vie des Canadiens — le thème du rapport annuel de cette année.

Notre mandat

Encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Notre mission

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être de sa population.

Notre vision

Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le réseau canadien de normalisation.

Pour nous joindre

Conseil canadien des normes

270, rue Albert, bureau 200 Ottawa (Ontario) K1P 6N7 Téléphone : + 1 613 238 3222 Télécopieur : + 1 613 569 7808

Courriel: info@ccn.ca Site web: www.scc-ccn.ca ISBN 978-0-920360-59-0 Ottawa, novembre 2013

Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

Rendement de 2012-2013 au regard des objectifs Aperçu

Cette année a été pour le CCN une année de transformations. Qu'il s'agisse des services qu'il a offerts ou des liens qu'il a établis avec les intervenants, le CCN a réalisé des avancées inédites et prometteuses.

Le tableau ci-dessous présente les grandes initiatives entreprises par le CCN durant l'exercice 2012-2013, qui ont contribué à stimuler l'innovation et à améliorer la qualité de vie.

1 ^{re} priorité stratégique :	Consolider le réseau canadien de normalisation		
Déterminer les priorités et les buts du gouvernement fédéral dont la mise en œuvre nécessite des travaux de normalisation	Collaboré avec huit ministères fédéraux afin de définir leurs principales priorités liées à la normalisation.		
	Aidé les ministères fédéraux principalement concernés à recenser les normes qui revêtent une importance constante pour les autorités de réglementation, et mis en œuvre une stratégie pour financer la mise à jour de ces normes.		
	Accueilli la réunion du Comité des sous-ministres adjoints sur la normalisation, qui visait à définir les priorités et les buts du gouvernement fédéral pour lesquels des travaux de normalisation sont nécessaires.		
Déterminer les priorités de l'industrie et les secteurs névralgiques de l'économie	Accueilli un forum de hauts dirigeants représentatifs du secteur canadien des services publics d'électricité, afin de déterminer les priorités et les buts du secteur en matière de normalisation.		
	Aidé à faire avancer les travaux d'harmonisation des normes du Canada et des États-Unis dans le secteur de l'électricité et celui de la plomberie et du chauffage.		
	Tenu un forum des hauts dirigeants de l'industrie afin de choisir le mode de collaboration le plus approprié. Les participants représentaient des secteurs névralgiques de l'économie canadienne, y compris ceux de la construction et des soins de santé.		
	Entamé l'élaboration d'une stratégie de normalisation pour le secteur pétrolier et gazier du Canada, à partir des priorités définies et validées par les dirigeants de ce secteur lors du premier forum de collaboration sectorielle organisé par le CCN.		
	Pris la tête d'un groupe de travail du Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC (CCCNT), qui a été formé pour définir les priorités canadiennes de normalisation du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).		
Établir, après étude de la question, d'autres relations aux plans régional et international pour contribuer aux buts et priorités du gouvernement du Canada	Continué d'appuyer et de faire avancer des protocoles d'accord avec des économies émergentes, à savoir la Chine, la Corée du Sud et la Mongolie, afin de renforcer les intérêts commerciaux et les investissements canadiens.		
	Réussi à s'assurer le concours des sous-ministres de la Nouvelle-Écosse en vue d'une collaboration avec le CCN dans le cadre d'un projet pilote visant à surveiller les normes mentionnées dans les règlements provinciaux et territoriaux du Canada et à définir les priorités et les buts de normalisation des provinces et territoires.		
	Conclu avec Ressources naturelles Canada (RNCan) et Transports Canada un protocole d'entente sur l'adaptation d'un programme de formation visant à aider les premiers intervenants à répondre en toute sécurité à des urgences impliquant des véhicules électriques ou hybrides.		
	Créé trois modules en ligne d'initiation et d'information sur la participation des membres, afin d'aider ceux-ci à se familiariser davantage avec les normes et les services offerts par le CCN.		

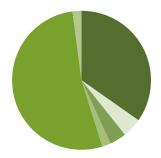
1 ^{re} priorité stratégique :	Consolider le réseau canadien de normalisation (suite)
Renforcer les partenariats établis avec les organismes d'élaboration de normes pour donner suite aux priorités gouvernementales	Examiné et actualisé le processus et les exigences régissant l'accréditation des organismes d'élaboration de normes (OEN) et l'approbation des Normes nationales du Canada (NNC), pour les clarifier davantage et pour veiller à la prise en compte des intérêts du marché canadien.
	Accrédité deux OEN additionnels aux fins de l'élaboration de NNC, élargissant l'éventail des solutions disponibles pour les administrations publiques, l'industrie et les consommateurs.
Obtenir par l'entremise des comités et des groupes consultatifs du CCN des conseils éclairés relativement à son orientation stratégique	Les groupes consultatifs du CCN ont fourni un apport stratégique à sa vision à long terme du réseau canadien de normalisation.
	Remis les Prix 2012 du CCN, décernés en reconnaissance de la contribution remarquable d'individus, d'organismes et de comités aux activités de normalisation volontaire et d'évaluation de la conformité.
	Collaboré avec le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public (GICP) en vue de définir les priorités les plus urgentes des consommateurs en ce qui concerne l'élaboration des normes et l'évaluation de la conformité.
Élargir le groupe des intervenants consultés en établissant un outil de collaboration en ligne	Établi un plan et une politique des médias sociaux, et mis à l'essai <i>ConnexionCCN</i> , une plateforme de collaboration en ligne visant à donner aux Canadiens la possibilité d'exprimer leur opinion sur les questions de normalisation les plus importantes pour le pays.

2º priorité stratégique :	Mettre de l'avant des solutions de normalisation
Répondre à la demande du marché à l'égard des services d'accréditation du CCN	Signé avec Agrément Canada un protocole d'entente pour offrir aux laboratoires des établissements de soins de santé l'accréditation selon ISO 15189:2012, Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence.
	Fait l'objet avec succès d'une évaluation par les pairs de ses programmes, laquelle a été effectuée par l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC).
	Lors de la Journée mondiale de la normalisation 2012, le CCN a lancé son nouveau programme d'accréditation des systèmes de management de l'énergie fondé sur la norme ISO 50001:2011, Systèmes de management de l'énergie – Exigences et recommandations de mise en œuvre.
Soutenir les activités d'élaboration de normes du Canada en dressant des feuilles de route pour la	Élaboré des feuilles de route pour la normalisation dans les domaines suivants : réseau intelligent, sécurité des produits de consommation, vérification des technologies environnementales, sécurité des premiers intervenants et gaz naturel.
normalisation	Publié le document intitulé Sécurité des produits de consommation au Canada : Guide des solutions de normalisation et d'évaluation de la conformité à l'intention des fabricants, importateurs et vendeurs.
Mener les actions liées à l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord – Année 2	Mis en place un système de surveillance des travaux d'élaboration de quatre normes financés par le CCN dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ), afin d'aider les collectivités du Nord à adapter leurs infrastructures aux changements climatiques.
Collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) aux négociations en cours de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	Livré ses commentaires sur les chapitres liés aux obstacles techniques au commerce (OTC) et à la coopération en matière de réglementation, de même que sur un protocole d'évaluation de la conformité, de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.
	Émis des conseils en matière de politiques sur le chapitre portant sur les OTC de l'Accord de partenariat économique global (APEG) entre le Canada et l'Inde.
Entreprendre des projets de renforcement des capacités pour	Continué à aider la Mongolie à créer une infrastructure de normalisation nationale solide en ayant recours à des normes canadiennes et internationales.
des pays en développement et des économies émergentes	Contribué au renforcement des capacités d'économies en développement, pour développer le commerce, dans le cadre du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques. Au titre de ce programme, le CCN aide à moderniser les infrastructures de normalisation du Pérou, de la Colombie, du Honduras et des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).
Contribuer aux efforts du Conseil de coopération en matière de réglementation Canada—États-Unis	Présenté une proposition de valeur au Secrétariat du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR), qui donne un aperçu des coûts que représentent, pour l'industrie canadienne, les normes et les exigences de certification qui font double emploi dans le secteur de l'électricité et celui de la plomberie et du chauffage.

3º priorité stratégique :	Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation
Concevoir un mécanisme d'établissement des critères qui servira à déterminer quels Canadiens participeront stratégiquement à des comités de normalisation	Mis en place un nouveau programme de financement de la participation des experts canadiens aux activités de normalisation internationale à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à la Commission électrotechnique internationale (CEI).
Mesurer l'influence exercée par le Canada au sein des organ- isations de normalisation interna- tionale	Fixé des objectifs, des indicateurs et des critères pour évaluer la position du Canada en matière de gouvernance et de politiques au sein des comités de normalisation, et pour mesurer l'efficacité de sa participation aux comités techniques de normalisation internationale.

4º priorité stratégique :	Stimuler l'efficience opérationnelle et la productivité
Moderniser l'architecture de gestion de l'information et de technologie de l'information du CCN utilisée pour la consultation des intervenants	Établi et entamé la réalisation de la première phase des travaux liés au projet de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) du CCN; élaboré et mis au point le concept architectural de la GI/TI.
Mettre en place des processus innovateurs et transformateurs dans les branches d'activité du CCN pour exploiter au maximum leur potentiel financier	Élaboré un plan stratégique triennal pour la prestation des services d'accréditation du CCN et entamé la révision du barème tarifaire et la conception d'une nouvelle structure de prix pour ces services. Cette structure devrait entrer en vigueur en 2013-2014.
Investir les ressources nécessaires dans la mise à jour du système de management de la qualité du CCN	Mis en place un système de management de la qualité (SMQ) simplifié pour offrir, en particulier, des processus modernisés et rationnalisés de prestation des services d'accréditation du CCN.
Réaliser le plan triennal des ressources humaines du CCN	Accompli les travaux de la première année du plan des ressources humaines du CCN, qui porte sur le recrutement, l'orientation, la formation et le maintien en fonction.

Figure 1 : Principales données financières





Produits

Services d'accréditation	6 804	962	\$
Redevances de la vente de normes	888	558	\$
Services consultatifs	761	409	\$
Point d'information de l'OMC/ALENA	390	293	\$
Financement public	10 318	993	\$
Autres produits	395	858	\$

Total 19 560 073 \$

Charges

Services d'accréditation	4 702 302 \$
Point d'information de l'OMC/ALENA	390 293 \$
Normes et relations internationales	3 412 507 \$
Politiques et relations avec les intervenants	2 020 861 \$
Gestion et services administratifs	7 054 757 \$

Total 17 580 720 \$

Lexique

ACEPU Association canadienne des eaux potables et usées

AECG Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne

ALENA Accord de libre-échange nord-américain

APEG Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Inde

APLAC Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation

ATCCA Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques

CCC Comité consultatif canadien

CCCNT Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC

CCN Conseil canadien des normes

CCOEN Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (un comité du CCN)

CCPT Comité consultatif des provinces et territoires (un comité du CCN)

CCR Conseil de coopération en matière de réglementation

CEI Commission électrotechnique internationale

CEN Comité européen de normalisation

CENELEC Comité européen de normalisation électrotechnique

CNC/CEI Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (un comité du CCN)

COPANT Pan American Standards Commission

EFC Électro-Fédération Canada

ENI Élaboration des normes internationales GCA Groupe consultatif sur l'accréditation GCN Groupe consultatif sur les normes

GES Gaz à effet de serre

GICP Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public (un groupe du CCN)

GI/TI Gestion de l'information/technologie de l'information

IAAC InterAmerican Accreditation Cooperation
IAF International Accreditation Forum

ICPC Institut canadien de plomberie et de chauffage
ILAC International Laboratory Accreditation Cooperation
ININ Initiative de normalisation des infrastructures du Nord

ISO Organisation internationale de normalisation ISO/CASCO Comité ISO pour l'évaluation de la conformité

ISO/CEI Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale

ISO/COPOLCO Comité de l'ISO pour la politique en matière de normalisation

JMN Journée mondiale de la normalisation

LCSPC Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation
MAECI Affaires étrangères et Commerce international Canada

NNC Norme nationale du Canada
OEN Organisme d'élaboration de normes
OTC Obstacles techniques au commerce
OMC Organisation mondiale du commerce
PASC Pacific Area Standards Congress

PRI Direction des politiques et des relations avec les intervenants (du CCN)

RNCan Ressources naturelles Canada

SMQ Système de management de la qualité

TIC Technologies de l'information et des communications

Table des matières

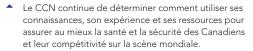
- 1 Rendement de 2012-2013 au regard des objectifs Aperçu
- 7 Mot du président intérimaire et du directeur général
- 11 Profil de la société
- 19 Gouvernance du CCN
- 23 Contexte opérationnel
- 27 Rendement au regard des objectifs
- **41** Rapport de gestion
- **45** Résultats financiers

Liste des figures

- 3 1. Principales données financières
- 13 2. Structure du CCN et du Conseil
- **14** 3. Équipe de la direction
- **24** 4. Données et chiffres clés
- **35** 5. Clients de la Direction des services d'accréditation
- 36 6. Participation des Canadiens aux travaux techniques internationaux
- 37 7. Réseaux internationaux et régionaux
- **47** 8. Aperçu financier de 2008-2009 à 2012-2013

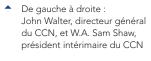






Mot du président intérimaire et du directeur général





Les normes sont essentielles à la protection de notre santé, notre économie et notre environnement.

Stimuler l'innovation pour améliorer la qualité de vie

Les normes sont les piliers de notre société. Sans elles, bon nombre de produits, services et systèmes dont nous dépendons quotidiennement ne fonctionneraient pas comme il se doit. En effet, c'est grâce à l'architecture invisible de ces normes que nos lumières s'allument, que nos appareils fonctionnent et que l'eau du robinet reste potable.

À titre de dirigeant du réseau de normalisation du pays, le CCN a comme mandat d'assurer la mise en place de ces normes, afin de protéger la santé et la sécurité des citoyens, de renforcer la compétitivité du Canada et de permettre aux entreprises canadiennes d'accéder aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Toutefois, aussi

essentielles que soient les normes pour la protection de notre santé, notre économie et notre environnement, nombreux sont les Canadiens qui en ignorent l'existence et l'importance; ils manquent donc l'occasion de s'exprimer sur le sujet.

Ces dernières années, le CCN s'est efforcé de faire changer les choses. Nous avons tissé des relations de collaboration étroite avec le gouvernement et l'industrie, pour sensibiliser les entreprises et les organismes de réglementation à l'importance des normes et les informer de l'appui que nous pouvons leur apporter dans l'atteinte de leurs objectifs. Ces relations entraînent des changements concrets qui permettront de mieux protéger

les Canadiens et de stimuler le développement des entreprises d'ici.

Tisser des relations avec l'industrie

Il nous reste maintenant à poursuivre le repérage et la validation des priorités de normalisation dans les secteurs clés de l'industrie canadienne. Par exemple, le secteur de l'énergie est un des domaines pour lesquels le CCN a élaboré des solutions de normalisation durant l'exercice financier. En octobre, nous avons lancé le Programme d'accréditation des systèmes de management de l'énergie, qui accrédite des organismes qui certifient d'autres organismes conformément à la norme ISO 50001. L'établissement



C'est grâce à l'architecture invisible des normes que nos lumières s'allument, que nos appareils fonctionnent et que l'eau du robinet reste potable.

d'un tel système de management de l'énergie permet aux entreprises et aux particuliers d'améliorer leur efficacité énergétique et de réaliser d'importantes économies. De ce fait, les organismes canadiens sont davantage en mesure de résister à la concurrence internationale et de pénétrer de nouveaux marchés.

Nous continuerons de cibler les secteurs qui influencent le plus la compétitivité du Canada et le bien-être des citoyens. Qu'il soit question de pétrole et de gaz, de santé ou de technologie, le CCN est chargé de repérer les secteurs décisifs quant au respect des priorités gouvernementales et d'y faire valoir l'importance des normes.

Collaborer avec le gouvernement pour améliorer la qualité de vie

Cette année, nous avons collaboré avec des ministères clés du gouvernement fédéral pour trouver des solutions efficaces à leurs problèmes de normalisation. Ces solutions permettent au gouvernement du Canada de mieux répondre aux besoins de la population et d'en améliorer la qualité de vie. Entre autres, nous facilitons l'élaboration de nouvelles normes visant à atténuer les effets du changement climatique dans le Nord. De concert avec RNCan, nous travaillons à la création d'une feuille de route pour un réseau intelligent, qui améliorera la fiabilité et l'efficacité du réseau électrique. De plus, nous faisons

équipe avec Transports Canada afin d'établir un programme de formation pour les premiers intervenants aux situations d'urgence impliquant des véhicules électriques ou hybrides, programme qui aidera les policiers, les pompiers et le personnel d'urgence à sauver des vies et, ce faisant, à éviter de mettre la leur en danger.

En renforçant la présence du CCN dans les secteurs clés, nous pourrons mieux répondre à leurs besoins de normalisation changeants et grandissants et aider les entreprises canadiennes à rivaliser sur la scène mondiale.

Le CCN compte collaborer avec des ministères clés à l'établissement de leurs priorités en matière de normes, afin d'intégrer la normalisation à leurs processus de planification et de reddition de comptes. Nous pourrons ainsi déterminer quelles normes sont essentielles au Canada et concentrer notre attention sur les priorités qui importent le plus pour le gouvernement. Nous poursuivrons également notre important travail de repérage des normes désuètes dans la réglementation canadienne, en accordant la priorité à celles qui ont le plus besoin d'une mise à jour.

Accroître la protection des intervenants et les solutions offertes

Bon nombre de normes qui figurent actuellement dans la réglementation canadienne sont issues d'organismes non accrédités par le CCN. Il est donc d'une importance capitale pour le CCN de veiller à ce qu'elles servent les intérêts commerciaux de tous les Canadiens. Dans cette optique, l'accréditation de deux nouveaux OEN, cette année, représente une avancée majeure dans la protection des intérêts canadiens.

En créant des liens avec des OEN semblables à l'extérieur du Canada, nous ouvrons aussi la porte à de nouvelles perspectives de commerce, au pays comme à l'étranger, nous harmonisons nos normes avec celles des États-Unis et nous éliminons des obstacles au commerce. Le fait d'ajouter de nouveaux membres au groupe d'OEN bien établis et accrédités par le CCN nous permet d'offrir aux Canadiens un plus grand choix de solutions de normalisation qu'auparavant.

Faire rayonner le Canada à l'étranger

Le rôle que joue le CCN dans l'élaboration de normes internationales lui permet d'accroître la compétitivité du pays sur le marché mondial. Pour maintenir une forte présence canadienne à l'étranger, le CCN doit constamment veiller au développement de son bassin d'experts techniques

de talent, qui siègent à des comités internationaux de normalisation et donnent des conseils stratégiques en matière de politiques au sein de comités de gouvernance. À cette fin, il a conçu un cadre de participation visant à repérer les priorités et les domaines dans lesquels il a le plus intérêt à faire entendre la voix canadienne. Nous avons également augmenté le soutien financier que nous offrons aux membres canadiens de comités internationaux et offert des formations, à titre de soutien opérationnel, aux experts techniques actifs sur la scène mondiale.

Aller de l'avant en innovant

Nous entrons aussi en partenariat avec d'autres pays et régions du monde, pour les appuyer dans l'élaboration de leur propre réseau de normalisation. Citons à titre d'exemple notre apport aux chapitres sur les obstacles techniques au commerce et la coopération en matière de réglementation, ainsi qu'à un protocole d'évaluation de la conformité de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne.

En Mongolie, nous transmettons nos connaissances et notre expérience pour faciliter la création d'une infrastructure solide de normalisation, tandis qu'au Pérou, en Colombie, au Honduras et dans les pays de la CARICOM, nous contribuons à la modernisation d'une telle infrastructure, dans le cadre du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA). En somme, nos relations avec des organismes nationaux de normalisation en Amérique latine,

en Europe et en Asie rehaussent la réputation internationale du Canada, multiplient les possibilités commerciales à long terme et favorisent l'application de normes internationales.

Cet exercice financier, nous avons revu notre structure afin de trouver des moyens plus efficaces de répondre aux besoins des clients. De plus, nous sommes en train de changer notre manière de travailler en tant qu'organisme et de mettre en place une infrastructure de GI/TI moderne et efficace.

Au CCN, rien
ne stagne;
nous travaillons
continuellement à la
conception d'idées
et de techniques tant
utiles que novatrices.

Ces nouveaux systèmes, qui correspondent mieux aux priorités stratégiques du CCN, nous doteront des outils les plus adéquats et les plus récents pour nous permettre de remplir notre mandat. Nous avons également lancé un nouveau système de management de la qualité, par lequel nous pourrons moderniser et simplifier la prestation de nos services d'accréditation, pour au final mieux servir nos clients.

Le directeur général,

Waster Constitution of the Constitution of the

John Walter

Les objectifs stratégiques adoptés par le CCN il y a un an étaient ambitieux, mais nous sommes très près de les atteindre. En faisant la promotion accrue de son travail et en renforçant ses relations avec des intervenants clés, le CCN a stimulé la demande entourant ses services. La prochaine étape consiste à gérer les attentes des intervenants.

Transformer d'anciennes réussites en futurs exploits

À présent, le CCN doit déterminer comment utiliser le plus efficacement possible ses connaissances, son expérience et ses ressources au profit de la santé, de la sécurité et de la compétitivité mondiale des Canadiens. Nous cherchons constamment de nouvelles façons d'y parvenir. Récemment, nous avons entrepris de joindre nos intervenants au moyen des médias sociaux, tel que ConnexionCCN, une nouvelle plateforme pilote de discussion en ligne sur les questions de normalisation. Grâce aux médias sociaux, le CCN permettra aux citoyens canadiens de s'exprimer sur les questions de normalisation qui influencent le plus leur santé, leur économie et leur pays.

Nous croyons que les réussites passées du CCN peuvent se transformer en exploits futurs, surtout lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de nos intervenants et de tous les Canadiens.

Le président intérimaire,

W.A. Sam Shaw





 La vision du CCN est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le réseau de normalisation du Canada.





- La Direction des services d'accréditation du CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale.
- La Direction des normes et des relations internationales du CCN travaille avec des secteurs clés de l'industrie canadienne, comme le secteur pétrolier et gazier, et elle participe à l'élaboration de normes internationales.

Profil de la société

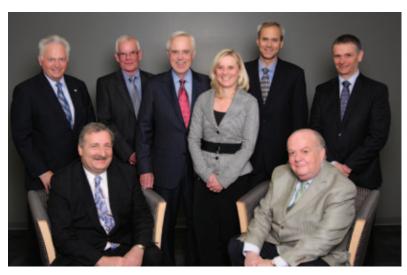
Le CCN est une société d'État fédérale. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la Loi sur le Conseil canadien des normes.

Mandat

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, son mandat consiste à :

- encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;

- coordonner les efforts des personnes et organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et à voir à la bonne marche de leurs activités;
- encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- élaborer des stratégies et définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale; contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.



Le conseil d'administration du CCN coopère étroitement avec le directeur général du CCN pour fixer l'orientation stratégique de l'organisme. De gauche à droite (debout) : Richard Raymond, David Wigmore, John Walter, Suzanne Gignac, Dan Boyd et Claude Bédard. Devant : G. Rae Dulmage et David Fardy. Absents : Steven Reynolds et W.A. Sam Shaw, président intérimaire du CCN

Structure du Conseil du CCN

Des comités permanents et des comités et groupes consultatifs (figure 2) appuient les membres du conseil d'administration et de la haute direction du CCN dans leurs fonctions.

Conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, le président fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le directeur général est nommé par le ministre de l'Industrie et relève directement du Conseil.

Le Conseil est formé de 13 membres; dix sont nommés par le gouverneur en conseil, par voie de décret, les trois autres y siégeant en vertu des postes de président ou vice-président qu'ils occupent au sein des comités établis par la loi sur le CCN. Le Conseil veille à l'orientation stratégique de l'organisme, s'assurant que celui-ci remplit son mandat, et lui donne des conseils sur les questions de gouvernance.

Comités du conseil d'administration et groupes du CCN

Les comités permanents du conseil d'administration sont le Comité de vérification et le Comité de régie de la société. Ces comités jouent un rôle important en ce sens qu'ils éclairent d'un point de vue stratégique les politiques de gouvernance liées aux initiatives du CCN.

Le CCN est aussi épaulé par les comités et groupes consultatifs suivants :

Groupe consultatif sur les normes

Le Groupe consultatif sur les normes appuie la Direction des normes et des relations internationales du CCN, dont il relève, en lui donnant des conseils en matière de stratégie et de politiques sur des questions liées aux normes qui ont des répercussions sur le commerce et la prospérité économique.

Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il fournit des conseils en matière de politiques afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes pertinents du CCN.

Comité national du Canada de la CEI

Le Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et de politiques sur des questions liées à la CEI. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public

Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public donne des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les consommateurs et l'intérêt public, surtout en ce qui a trait aux secteurs priori-

taires pour le Canada. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

Comité consultatif des provinces et territoires

Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le CCPT encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités canadiennes de normalisation.

Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) a aussi été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la communication entre le CCN et les OEN titulaires de son accréditation.

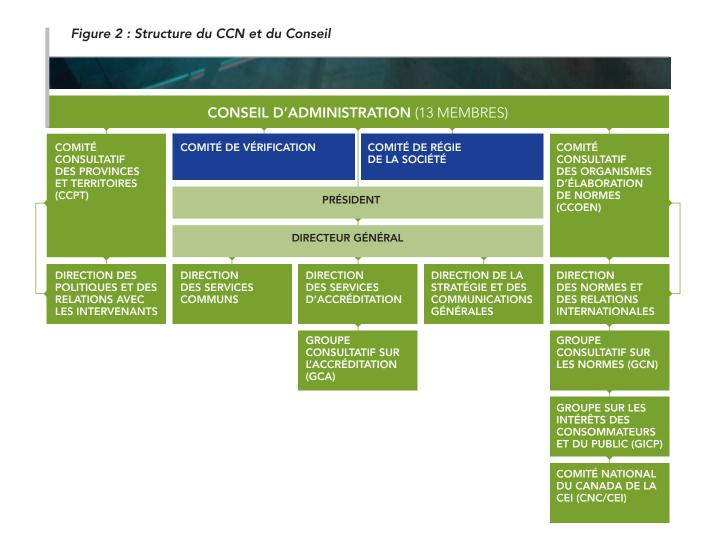


Figure 3 : Équipe de la direction

JOHN WALTER DIRECTEUR GÉNÉRAL

VICE-PRÉSIDENTE, SERVICES

VICE-PRÉSIDENTE, STRATÉGIE, COMMUNICATIONS GÉNÉRALES ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

ERNIE BRIARD

VICE-PRÉSIDENT, SERVICES COMMUNS ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

MICHEL GIRARD

RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

SYLVIE LAFONTAINE

VICE-PRÉSIDENTE, NORMES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Personnel et activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de 94 employés. Le directeur général du CCN, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.

Activités principales

Services d'accréditation

La Direction des services d'accréditation du CCN accrédite les organismes d'évaluation de la conformité, tels que les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, au regard de normes reconnues à l'échelle internationale. Le CCN gère des

programmes d'accréditation et de reconnaissance visant :

- les fournisseurs de services d'essais d'aptitude
- les laboratoires d'essais et d'étalonnage
- les laboratoires médicaux
- les organismes de certification de produits et services
- les organismes de certification de systèmes de management
- les organismes de certification du personnel
- les organismes d'élaboration de normes
- les organismes d'inspection
- le respect des Bonnes pratiques de laboratoire
- les valideurs et vérificateurs de déclarations de gaz à effet de serre



L'équipe de la direction du CCN établit les priorités stratégiques de l'organisme et veille au bon déroulement de ses activités quotidiennes. De gauche à droite: Chantal Guay, vice-présidente aux Services d'accréditation: Ernie Briard, vice-président aux Services communs et chef de la direction financière; John Walter, directeur général; Sylvie C. Lafontaine, vice-présidente aux Normes et relations internationales; Michel Girard, vice-président aux Politiques et relations avec les intervenants; et Sandra Watson, vice-présidente à la Stratégie et aux communications générales et secrétaire générale

De plus, le CCN est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et accords de reconnaissance multilatérale conclus avec des organisations qui visent à promouvoir l'acceptation partout dans le monde des résultats d'activités d'évaluation de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial, conformément au but visé d'« une norme, un essai, une certification — reconnus et acceptés partout ».

Parmi ces organisations, mentionnons l'International Accreditation Forum (IAF), l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) et l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC).

Politiques et relations avec les intervenants

La Direction des politiques et des relations avec les intervenants (PRI) mène une action stratégique de sensibilisation et de mobilisation auprès des intervenants qui sont susceptibles d'influencer le plus la normalisation au Canada.

En dirigeant le programme des membres du CCN, la Direction des PRI accueille et encadre les experts canadiens en normalisation. Elle coordonne également les activités de développement des affaires ainsi que les initiatives de formation et de renforcement des capacités, et elle gère la vente des normes, des collections et des produits d'information et d'éducation connexes.

Grâce à son analyse des tendances et des conjonctures qui ont des incidences sur les efforts de normalisation, la Direction des PRI est en mesure de :

- fournir des renseignements à des ministères clés du gouvernement du Canada pour les aider à établir leurs buts et priorités de normalisation;
- faire des recommandations qui influencent les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et de réglementation;
- faciliter l'élaboration de feuilles de route dans des secteurs ciblés de l'économie où il existe des besoins en matière de normalisation;
- cerner et définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

La Direction surveille l'utilisation des normes incorporées par renvoi dans les règlements, codes et autres instruments. Elle coordonne en outre les recherches et conçoit de nouveaux moyens d'intervention pour encourager l'harmonisation des normes et des exigences de certification canadiennes et américaines, de même que celles des provinces et territoires du Canada.

Services communs

La Direction des services communs fournit un soutien général au CCN et des services spécialisés aux autres directions de l'organisme. En raison de sa nature, la Direction est investie d'un vaste mandat, englobant tant les employés

que les intervenants externes. La Direction assure les services de soutien suivants :

- Achats et contrats (y compris les déplacements)
- Conseil en gestion
- Gestion de l'information et technologie de l'information
- Gestion des installations
- Gestion financière
- Planification des investissements
- Ressources humaines
- Service de traduction

« Il y a manifestement une tendance de plus en plus grande vers une interaction accrue dans l'élaboration des normes à l'échelle mondiale. Lorsque des réunions de comités techniques sont organisées, les obstacles tombent entre les régions et les pays. »

John Walter, directeur général, Conseil canadien des normes

Normes et relations internationales

La Direction des normes et des relations internationales du CCN est principalement responsable des quatre dossiers suivants :

- élaboration des normes canadiennes;
- participation canadienne aux activités d'élaboration de normes internationales;
- relations avec les instances de gouvernance internationales et régionales;
- collaboration avec les secteurs d'activité et les groupes de consommateurs et d'intérêts publics canadiens.

Le Programme d'élaboration des normes canadiennes du CCN établit les exigences relatives à l'accréditation des organismes s'occupant de l'élaboration de normes consensuelles qui tiennent compte des intérêts et des besoins du Canada. Ces exigences s'appliquent notamment à la gouvernance et à la surveillance des OEN accrédités par le CCN et à l'approbation des NNC.

De son côté, le Programme d'élaboration des normes internationales (ENI) du CCN facilite et gère la participation canadienne aux activités d'élaboration de normes internationales des comités techniques et sous-comités de l'ISO et de la CEI. Le Programme est responsable de la gestion des comités parallèles du CCN. Ces comités contribuent à l'élaboration des normes internationales produites par des comités ou sous-comités techniques. Ils comprennent les comités parallèles établis en vertu d'ententes d'harmonisation avec des OEN titulaires de l'accréditation du CCN. Le Programme d'ENI surveille, pour en faire rapport, le rendement et la participation des déléqués canadiens qui prennent part aux activités internationales d'élaboration de normes.

Le Programme des relations internationales et régionales du CCN évalue et oriente la participation du Canada aux comités des politiques internationales de l'ISO et de la CEI et d'organismes régionaux comme le Pacific Area Standards Congress (PASC), le Forum des Comités nationaux de la CEI des pays d'Amérique et la Pan American Standards Commission (COPANT).

Le CCN compte aussi deux nouveaux groupes qui l'aident à mettre en œuvre sa stratégie de mobilisation sectorielle pour l'élaboration de normes et de solutions de normalisation. Le bureau des relations sectorielles nationales mobilise au Canada des acteurs d'importants secteurs d'activité et des groupes de consommateurs et d'intérêt

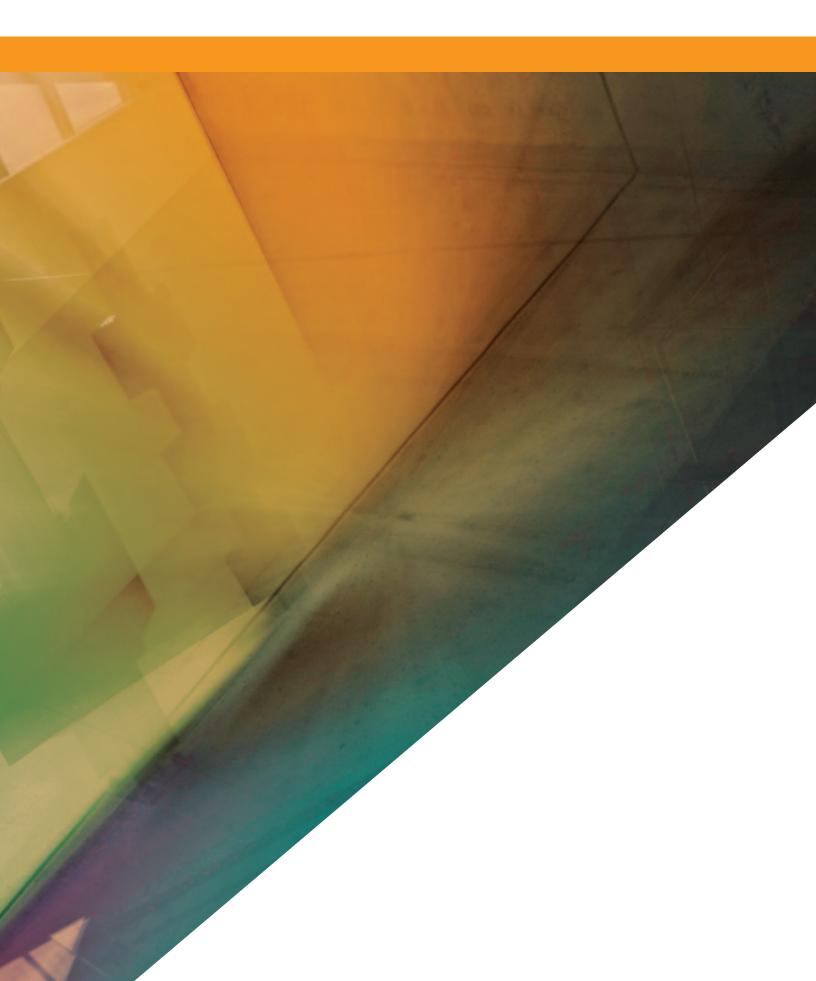
public, tandis que celui de l'élaboration des normes et de l'innovation conçoit, créé et met en œuvre de nouvelles solutions et de nouveaux mécanismes et processus de normalisation.

Stratégie et communications générales

La Direction de la stratégie et des communications générales fournit au conseil d'administration du CCN et à ses comités permanents et groupes consultatifs un soutien en matière de secrétariat et de gouvernance. Les activités suivantes font partie de son mandat :

- Secrétariat et politiques en matière de gouvernance
- Communications générales
- Planification générale et gestion des risques
- Service d'information et de recherche
- Point d'information de l'OMC/ALENA









Gouvernance





- Membres du conseil d'administration du CCN (de gauche à droite) : Richard Raymond, Suzanne Gignac et G. Rae Dulmage
- Membres du conseil d'administration du CCN (de gauche à droite) : Claude Bédard, Dan Boyd et David Wigmore

Le rôle principal du conseil d'administration du CCN consiste à assurer l'orientation stratégique de l'organisme et à veiller à ce qu'il remplisse son mandat. En étroite collaboration avec le directeur général, le Conseil supervise l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'entreprise du CCN.

S'il appartient au Conseil d'établir l'orientation stratégique, c'est toutefois la direction et le personnel du CCN qui sont responsables de la mettre en œuvre.

Durant l'exercice en cours, le Conseil et ses deux comités permanents (le Comité de régie de la société et le Comité de vérification) ont continué de travailler de près avec le personnel du CCN dans le cadre de plusieurs initiatives de toute première importance. En 2012-2013, le Conseil s'est principalement concentré sur les domaines les plus décisifs dans lesquels le CCN a harmonisé ses

priorités avec celles du gouvernement du Canada, pour faire en sorte que le financement annuel supplémentaire de 2,1 millions de dollars du fédéral qu'il a commencé à recevoir cette année soit consacré à ces priorités.

Le Conseil a passé en revue différents aspects de la gouvernance dans des domaines clés des programmes du CCN, tels que les exigences de son programme d'élaboration de normes. Les membres du Conseil ont supervisé l'examen du mandat, des programmes et des activités des Services d'accréditation ainsi que la mise à niveau des outils de la GI/TI du CCN. En outre, le Conseil a approuvé un document de politique révisé qui définit les processus régissant la suspension ou le retrait d'une accréditation, le traitement des plaintes, la résolution de conflits et les appels. La politique a été révisée de façon à répondre à la norme ISO/CEI 17011, de même qu'à celles des documents d'orientation de l'IAF et de l'ILAC.

Au cours de la dernière année, le Conseil a dirigé un processus visant à garantir que les employés de tous les niveaux de l'organisme comprennent l'importance de la gestion du risque dans l'établissement de l'orientation stratégique du CCN. En juin 2012, le Comité de vérification a approuvé la nouvelle politique de gestion du risque, qui a permis de renforcer les processus du CCN en la matière. La politique sur la gestion du risque de l'entreprise prévoit une approche de gestion

du risque qui s'applique à l'ensemble de l'organisme. Le CCN a également élaboré une matrice du risque et du rendement de l'entreprise et a communiqué au personnel sa politique concernant la gestion du risque.

En 2013, le conseil d'administration a accueilli trois nouveaux membres, soit David Wigmore, en février, ainsi que Claude Bédard et Suzanne Gignac, en mars. Leur expérience, leur expertise et leur leadership contribueront grandement à la réalisation du mandat du CCN.

Les membres du conseil d'administration du CCN connaissent de mieux en mieux les normes et les processus d'accréditation, et font bénéficier le Conseil de leur expérience de travail dans les secteurs public et privé. Ils établissent les stratégies du CCN et comprennent le rôle clé de la normalisation dans l'économie canadienne.



W.A. Sam Shaw, Ph. D. Président intérimaire Vice-président à l'Élaboration des politiques liées au gaz naturel, Encana Natural Gas



Claude Bédard Représentant du secteur privé Président d'Euclid Admixture Canada Inc. et vice-président aux comptes internationaux à la Euclid Chemical Company, de Cleveland, Ohio



Dan Boyd
Président du
Comité consultatif
des provinces et
territoires
Sous-ministre adjoint
aux Services aux
consommateurs et
Développement
des infrastructures,
Ministère des
Services aux
collectivités du Yukon



G. Rae Dulmage
Représentant du
Comité consultatif
des organismes
d'élaboration de
normes
Directeur, Service
des normes, relations
gouvernementales
et services de
réglementation,
Laboratoires des
assureurs du Canada



David Fardy Représentant du secteur privé Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.



Suzanne Gignac Représentante du secteur privé Associée chez Ernst & Young LLP



Richard Raymond Représentant du secteur privé Secteur de la fabrication et de la distribution de produits en acier



Steven Reynolds Représentant du secteur privé Gestionnaire de la recherche et du développement, The Peelle Company Ltd.



David Wigmore
Vice-président du
Comité consultatif
des provinces et
territoires
Directeur intérimaire,
Gestion du risque
Ministère du Travail
et de l'Éducation
postsecondaire de la
Nouvelle-Écosse















À l'avenir, le CCN devra sensibiliser les représentants

de l'industrie au fait que les normes et l'accréditation

Contexte opérationnel



 Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, les normes n'ont plus une portée ni une origine nationale; elles sont internationales.

Comme l'innovation et le potentiel commercial d'un pays dépendent de plus en plus des normes, il devient nécessaire pour les économies du monde d'accroître leur investissement dans la normalisation. Parallèlement, les besoins des intervenants des gouvernements, de l'industrie et des groupes de consommateurs de partout au monde évoluent.

Tenant compte de ces réalités, le CCN a renforcé le réseau national de normalisation durant l'exercice écoulé en accroissant la participation stratégique du Canada aux comités internationaux de normalisation. Il a également élaboré de nouvelles approches pour les questions de normalisation afin de répondre à un besoin accru en matière de normes et à la demande de nouvelles solutions de normalisation qui découle des secteurs industriels et des technologies en émergence.

Consolider l'avantage concurrentiel du Canada sur la scène internationale

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, les normes n'ont plus une portée ni une origine nationale; elles sont internationales. La normalisation devient de plus en plus un préalable obligé du commerce international. Les gouvernements autour du globe voient les normes et l'accréditation comme des moyens d'accroître leur avantage concurrentiel.

Le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale a rendu moins pressante la normalisation strictement canadienne, et c'est particulièrement vrai dans le domaine des technologies émergentes, où les normes sont principalement internationales. Il est donc particulièrement important pour le Canada de bien se faire entendre dans les tribunes mondiales afin de conserver son influence sur la politique publique et les normes internationales.

Figure 4 : Données et chiffres clés

Voici un aperçu de certains des données et chiffres clés qui influent sur le contexte de la normalisation au Canada :

	2011-2012	2012-2013
Nombre total de normes tenues par les OEN accrédités par le CCN	2 973	2 940
Nombre total de normes tenues par des organisations internationales (ISO, CEI)	28 869	30 358
Nombre total de bénévoles canadiens siégeant à des comités techniques d'élaboration de normes internationales	2 619	2 628
Nombre total d'employés du gouvernement fédéral du Canada participant (par l'intermédiaire du CCN) à des comités de normalisation internationale	371	349
Nombre total de NNC approuvées par le CCN	177	143

Sources multiples : Données recueillies par la Direction des politiques et des relations avec les intervenants du CCN et dans la base de données du CCN sur les normes canadiennes

Toutefois, il est difficile pour le CCN de maintenir la position d'influence du Canada dans ces tribunes puisque le nombre de participants canadiens qui élaborent des normes diminue. De moins en moins d'intervenants gouvernementaux, de représentants de l'industrie et d'universitaires sont en mesure de participer à des rencontres de normalisation en raison de contraintes financières et du fait que les experts chevronnés qui partent à la retraite ne sont pas remplacés. De plus, les nouveaux experts du secteur des technologies émergentes ne disposent pas toujours des ressources leur permettant de siéger à ces comités.

Miser sur une approche plus stratégique

Le CCN tente de remédier à ces problèmes en usant davantage de stratégie lorsqu'il s'agit d'assurer une représentation canadienne au sein des comités internationaux de normalisation. Par exemple, il a renforcé son modèle d'établissement des priorités relativement à la participation du Canada à l'élaboration de normes internationales en fonction des moyens préconisés et des domaines d'activité. En outre, le CCN procède actuellement à la revitalisation de son programme des membres en vue d'améliorer le recrutement et la formation des nouveaux experts techniques qui siègent aux comités internationaux.

Jusqu'à récemment, les organismes de normalisation ont eu la difficile tâche de sensibiliser davantage les intervenants du gouvernement et de l'industrie à l'importance des normes. Ces organismes doivent désormais élaborer de nouvelles approches axées sur les intervenants pour que les principaux décideurs de l'industrie et des administrations publiques soient pleinement conscients du rôle essentiel que jouent les normes — et qu'ils jouent eux-mêmes

dans l'amélioration de la santé de la population et de l'économie nationale. Le CCN a utilisé cette approche stratégique avec succès durant l'exercice 2012-2013 et

« La crise financière mondiale a montré à quel point les divers éléments de l'économie mondiale sont fondamentalement imbriqués les uns dans les autres, et je crois que cela se voit aussi dans les travaux de normalisation [du CCN]. Les normes sont une composante essentielle de l'analyse économique, de l'innovation et de la croissance de la productivité. »

John Knubley, sous-ministre d'Industrie Canada, dans son discours à la Journée mondiale de la normalisation en octobre 2012 continuera donc dans cette voie, afin que les organisations canadiennes demeurent concurrentielles à l'échelle mondiale.

Offrir des solutions claires

L'innovation axée sur la technologie ne cesse de s'intensifier, faisant émerger de nouvelles industries et pratiques opérationnelles. Les intervenants du monde entier reconnaissent de plus en plus la nécessité et l'importance d'intégrer des solutions de normalisation à leurs programmes et services dès le début du processus de planification, plutôt qu'après coup. Un nombre croissant de normes régionales, nationales et internationales sont donc citées en référence dans les règlements fédéraux.

Durant l'exercice dernier, le CCN a collaboré avec des ministères

clés du gouvernement fédéral pour recenser les normes canadiennes importantes qui doivent être mises à jour. Il a pris des mesures à cet égard et poursuivra ce travail essentiel durant le prochain exercice.

Pour veiller à ce que les normes utilisées par l'industrie et les administrations publiques canadiennes protègent les intérêts des Canadiens et respectent leurs priorités, le CCN a en outre revu les exigences de son programme d'élaboration de normes. Cette mesure a été prise pour renforcer l'engagement des OEN à répondre aux besoins des administrations publiques, de l'industrie et des consommateurs canadiens.

Au cours de la dernière année, le CCN a accrédité deux OEN additionnels aux fins de l'élaboration de NNC, soit ASTM International et Underwriters Laboratories (UL), pour assurer l'accès de l'industrie et du gouvernement à un choix plus vaste de normes à appliquer au Canada.

Réduire les formalités administratives réglementaires

De nombreuses entreprises canadiennes ont indiqué que les formalités administratives réglementaires étaient un fardeau ayant une incidence considérable sur leur rendement et leur compétitivité. Les solutions de normalisation contribuent à alléger les lourdeurs associées à la conformité réglementaire pour ces entreprises. Le CCN est résolu à travailler avec les ministères et les organismes centraux du gouvernement fédéral ainsi que les OEN pour déterminer comment les infrastructures de normalisation du Canada peuvent appuyer les programmes gouvernementaux.

Regard vers l'avenir

À l'avenir, le CCN devra sensibiliser les représentants de l'industrie au fait que les normes et l'accréditation peuvent rehausser l'attrait commercial et la compétitivité des produits canadiens sur les marchés internationaux. La normalisation garantit que le produit répond aux exigences réglementaires et aux attentes des consommateurs en matière de qualité. Le CCN doit également établir le contact avec les secteurs industriels ayant le plus grand impact sur l'économie et les priorités gouvernementales.



La directrice du bureau canadien d'ASTM International, Diane Thompson, reçoit un certificat d'accréditation de la part du directeur général du CCN, John Walter. ASTM et Underwriters Laboratories ont été accrédités par le CCN le 4 février 2013 pour élaborer des Normes nationales du Canada.







 Le CCN a établi un programme d'accréditation pour la certification des organismes selon ISO 50001, une norme internationale qui porte sur les systèmes de management de l'énergie.

Rendement au regard des objectifs



Tout au long de 2012-2013, le CCN s'est employé à mettre en œuvre ses quatre priorités stratégiques, cimentant ainsi la vision qu'il a adoptée : stimuler l'innovation et améliorer la qualité de vie des Canadiens grâce au réseau de normalisation du Canada.

 En octobre 2012, le CCN a publié une feuille de route exhaustive pour la normalisation visant à faciliter l'établissement du réseau intelligent du Canada

Tout au long de 2012-2013, le CCN s'est attaché à mettre en œuvre ses quatre priorités stratégiques : • Consolider le réseau canadien de normalisation • Mettre de l'avant des solutions de normalisation

- Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation
- Stimuler l'efficience opérationnelle et la productivité. Ces priorités cimentent la vision adoptée par le CCN, qui est de stimuler l'innovation et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens grâce au réseau de normalisation du Canada.

La présente section fait suite à l'Aperçu du rendement au regard des objectifs présenté en début de rapport et fournit de plus amples détails sur les activités et initiatives menées par le CCN en 2012-2013.

1^{re} priorité stratégique

Consolider le réseau canadien de normalisation

Pendant l'exercice écoulé, le CCN a entrepris de solidifier le réseau de normalisation du pays. Son but était d'apporter des solutions aux lacunes normatives décelées dans les secteurs d'activité décisifs pour l'économie canadienne et de mieux contribuer à l'avancement des priorités du gouvernement fédéral. Le CCN a aussi continué de sensibiliser le gouvernement,

l'industrie et les consommateurs à l'importance des normes et de l'accréditation.

Définir les buts et les priorités de normalisation du Canada

Le CCN poursuit son travail auprès des ministères dans le dossier de la normalisation. Avec son appui et son aide, huit ministères et organismes fédéraux clés ont commencé à définir leurs priorités de normalisation pour 2013-2014. Le CCN et Industrie Canada ont tenu, en février 2013, une réunion du Comité des sous-ministres adjoints sur la normalisation pour discuter du financement des normes dont la mise à jour est nécessaire. Ils ont aussi discuté entre autres de la mise en place de mécanismes pour donner suite aux priorités de normalisation des ministères et du besoin de commencer à revoir la démarche d'établissement des priorités fédérales de normalisation.

Consultations menées auprès de l'industrie

En 2012-2013, le CCN a consulté une dizaine d'associations nationales du secteur pétrolier et gazier qui englobent plus de 150 000 entreprises et experts. De hauts dirigeants de ces associations ont fait connaître leur point de vue au CCN, lui présentant les difficultés et les inquiétudes qu'éprouve leur secteur dans le domaine de la normalisation.

La mobilisation de ces intervenants constituait un pas important dans la recherche de solutions potentielles aux questions de normalisation qui touchent et toucheront à l'avenir ce secteur d'activité du Canada. En obtenant ainsi l'avis des acteurs concernés, le CCN a pu renforcer les efforts qu'il déploie pour aider le gouvernement du Canada à réaliser les objectifs de son Plan d'action économique, à savoir de réduire la paperasse et les obstacles aux entreprises.

Le début des relations du CCN avec le secteur du pétrole et du gaz a été marqué par la tenue, en juin, à Calgary (Alberta), d'un atelier à l'intention de ce secteur. Les participants ont fourni des commentaires utiles sur les priorités de normalisation dans leur domaine d'activité.

« Adhérer à des normes, c'est pouvoir mesurer... et étant dans une très petite province, [on peut employer] une norme nationale ou internationale pour effectuer des analyses et établir du même coup les exigences. Nous pouvons remonter la filière d'analyse... tout est documenté à présent. »

Anna-Marie MacFarlane, directrice de laboratoire, PEI Analytical Laboratories (une division du ministère de l'Agriculture et de la Foresterie de l'Î.-P.-E.), extrait de la revue Laboratory Focus

Ce forum et les autres activités de mobilisation menées par le CCN lui ont permis d'établir et de développer des relations de collaboration bilatérale fructueuses avec les hautes directions de plus d'une dizaine d'associations nationales du secteur pétrolier et gazier. Le CCN a aussi tissé des liens avec plusieurs hauts dirigeants d'entreprises et de membres indépendants faisant partie de ces associations.

Les intervenants visés comprenaient ceux qui ont pour champ d'intérêt principal l'exploration, la production, le transport, le traitement, le raffinage, le stockage, la distribution et la commercialisation du pétrole et du gaz. Parmi les acteurs ayant participé à la consultation figuraient la Oil Sands Safety Association, le Petroleum Human Resources Council of Canada, l'Association canadienne de pipelines d'énergie et l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Recueillir de l'information utile

Au début de 2013, le CCN a franchi une nouvelle étape de sa stratégie sectorielle. Il a établi des contacts avec le secteur des services publics d'électricité en organisant une séance stratégique avec l'Association canadienne de l'électricité, le 26 mars à Toronto. Il a également forgé des liens avec le milieu des technologies de l'information et de la communication (TIC) sous la direction du Conseil consultatif canadien sur les normes de TIC (CCCNT). Dans les deux cas, le CCN a eu l'occasion de recueillir de l'information utile de la part des experts canadiens sur les priorités de normalisation de leur secteur.

En 2013-2014, le CCN continuera de travailler avec ces deux secteurs d'activité pour valider les priorités initialement établies en vue d'entamer l'élaboration d'une stratégie sectorielle de marketing. Cette stratégie l'aidera à renforcer la normalisation en minimisant les fardeaux administratifs et les obstacles aux échanges internationaux.

Appel à la participation

Le 12 octobre 2012, le CCN a célébré la 43° édition de la Journée mondiale de la normalisation (JMN) et tenu son Assemblée publique annuelle. La Journée avait pour thème Moins de déchets, résultats meilleurs – Les normes augmentent l'efficacité. L'activité a donné la parole à des conférenciers de marque dans le domaine de l'efficacité énergétique, y compris des panélistes qui ont discuté de l'importance de la normalisation en ce domaine.

Au cours de cette même journée, le CCN a rendu hommage aux récipiendaires de ses Prix 2012 pour leurs réalisations exceptionnelles. Ces prix sont remis tous les deux ans pour récompenser des individus, des organismes et des comités de leur contribution remarquable à la normalisation volontaire et à l'évaluation de la conformité. Ils mettent en valeur le leadership, la détermination et le dévouement des lauréats dans le contexte de l'élaboration, de la promotion et de la mise en œuvre des normes et des activités qui s'y rattachent. C'est grâce au travail assidu de ces experts en normalisation que le CCN peut réaliser ses objectifs stratégiques nationaux.

Renforcer la sécurité des produits de consommation

Pendant l'année à l'étude, le CCN a aussi publié un nouvel outil pour renforcer la sécurité des produits de consommation. Le document Sécurité des produits de consommation au Canada: Guide des solutions de normalisation et d'évaluation de la conformité à l'intention des fabricants, importateurs et vendeurs procure aux entreprises des

renseignements indispensables sur les normes de sécurité des produits, pour permettre aux fabricants, aux importateurs et aux vendeurs de comprendre en général le rôle de la normalisation dans la sécurité des produits de consommation.

⟨Ce guide constitue un instrument utile qui aidera les entreprises à comprendre la marche à suivre pour offrir des produits sans danger à la population canadienne. Les Canadiens s'attendent à retrouver des produits sécuritaires sur les étagères. Des normes claires se traduisent par une sécurité accrue des produits sur le marché, ce dont tout le monde bénéficie.
 ⟩

Leona Aglukkaq, ministre de Santé Canada, extrait d'un communiqué du CCN (4 décembre 2012)



À la cérémonie de remise des Prix 2012 du CCN le 12 octobre 2012, St. John Blakeley (au centre) a reçu le Prix Roy A. Phillips de 2012, l'un des six prix qui ont été décernés. M. Blakeley est accompagné de John Walter, directeur général du CCN (à gauche) et de W.A. Sam Shaw, président intérimaire du CCN.



Les aspects énergétiques des bâtiments à haut rendement ont fait l'objet du discours-programme de Melissa O'Mara (vice-présidente, Sensibilisation et solutions gouvernementales pour des immeubles écologiques à haut rendement énergétique, chez Schneider Electric) à la JMN 2012

PROFIL D'UN INTERVENANT DU CCN

NOM ET TITRE:

T. D. Ellison, ancien directeur général, Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU)

SON RÔLE DANS LA NORMALISATION:

L'ACEPU a travaillé pendant de nombreuses années à appuyer les activités de normalisation en tant que procédé pouvant étoffer et compléter la réglementation. Le but de l'ACEPU était de promouvoir, dans les municipalités et autres instances, une bonne gestion des ressources en eau. T. D. Ellison est président de deux comités parallèles canadiens auprès de comités techniques de l'ISO sur l'eau.

CE QU'IL A À DIRE:

« Travailler avec ses homologues au sein d'un comité technique de l'ISO est une expérience très enrichissante sur le plan personnel et professionnel. Cela nous permet de communiquer aux membres de notre comité parallèle des renseignements sans pareil et souvent inédits dans le domaine à l'étude. Nous pouvons ensuite diffuser cette information au sein de nos propres groupes de pairs au Canada, dans l'intérêt général du secteur que nous représentons. Nous ne pourrions pas réaliser ce travail sans le soutien professionnel constant du CCN et du personnel de sa Direction des normes et des relations internationales. Non seulement ils facilitent le bon déroulement des activités du comité parallèle, mais ils nous aident à nous conformer aux protocoles et aux guides de l'ISO. Leur aide nous est essentielle pour formuler et faire accepter nos positions dans le processus de normalisation.

Grâce au soutien du CCN, nous sommes devenus une excellente source d'information dans plusieurs domaines liés aux services d'eau, ce qui nous aide à faire face au contexte actuel, mais aussi à nous préparer aux difficultés qui, comme nous le savons, nous attendent à l'avenir et auxquelles d'autres sont déjà confrontés. L'accès durable à des services d'approvisionnement en eau est à la fois une préoccupation nationale et mondiale.

Je crois sincèrement que le CCN est un catalyseur de changement à bien des égards socioéconomiques et que son rôle dans les questions liées à l'eau est important ici au pays et sur la scène mondiale. »



John Knubley, sous-ministre d'Industrie Canada, a déclaré devant les quelque 150 participants de la JMN que les normes sont essentielles à l'innovation et à la croissance de la productivité.



Le 12 octobre 2012, le CCN a célébré la 43° édition mondiale de la JMN et tenu son Assemblée publique annuelle.



Lors de la JMN 2012, la table ronde d'experts en normalisation a eu des discussions animées sur les normes d'efficacité énergétique. De gauche à droite : Ross Hornby (modérateur), vice-président aux Affaires gouvernementales et politiques de la société GE Canada; Elizabeth McDonald, présidente-directrice générale de l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada; Ralph Suppa, président-directeur général de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage; et Carol Buckley, directrice générale de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada

2º priorité stratégique

Mettre de l'avant des solutions de normalisation

Mise à jour des normes cruciales

Cette année, le CCN a travaillé avec de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral en vue de déterminer et d'établir par ordre de priorité les mesures à prendre pour régler la question des normes inactuelles citées dans la réglementation fédérale canadienne. Les ministères et organismes fédéraux ont confirmé la liste des 45 normes canadiennes pour lesquelles une mise à jour est impérative vu le rôle de chacune d'entre elles dans la réalisation des objectifs réglementaires. Le CCN a, par ailleurs, établi avec les OEN des conventions-cadres de services afin de financer ces mises

à jour. Il utilise pour ce faire le crédit parlementaire supplémentaire de 2,1 millions de dollars par année qui lui a été versé pour la première fois en 2012-2013 et qui servira à moderniser la normalisation au Canada.

Élaboration de normes qui appuient l'industrie

Le CCN a fait des progrès dans sa mise au point de solutions de normalisation et d'accréditation qui répondent directement aux besoins de secteurs clés. Il poursuit son travail auprès du Secrétariat du CCR Canada-États-Unis pour trouver des moyens de favoriser la coopération réglementaire en harmonisant les normes et les exigences de certification.

Au cours de l'année, le CCN s'est associé à l'Institut canadien de plomberie et de chauffage et à Électro-Fédération Canada pour resserrer la coopération réglementaire avec les États-Unis en travaillant sur deux fronts. Leurs efforts ont porté d'une part sur l'harmonisation des normes et des exigences de certification visant les nouveaux produits et d'autre part sur la reconnaissance des



En novembre 2012, le CCN a amorcé le projet d'élaboration de quatre nouvelles normes dans le cadre de l'ININ pour l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures en place dans le Nord. Le Groupe CSA dirigera la mise sur pied et la gestion des comités techniques qui élaboreront les normes. Sur la photo : Bonnie Rose, présidente des Normes du Groupe CSA et John Walter, directeur général du CCN.

« Beaucoup d'autres pays prévoient adopter ISO 50001; elle est rapidement devenue la référence mondiale quant aux systèmes de management de l'énergie et démonte le mythe voulant que l'énergie soit une dépense fixe. Sa mise en œuvre permet aux organisations d'améliorer leur rendement énergétique, ce qui influe directement sur leurs résultats. »

Carol Buckley, directrice générale de l'Office de l'efficacité énergétique de RNCan, article paru dans le site web du CCN (décembre 2012)

normes nord-américaines équivalentes pour les produits existants dans les secteurs de l'électricité, de la plomberie et du chauffage.

En 2012-2013, le CCN a mis en place le seul et unique programme d'accréditation au Canada pour la certification des organismes conformes à ISO 50001, une norme internationale portant sur les systèmes de management de l'énergie. Grâce à la certification ISO 50001, les entreprises canadiennes disposeront d'un système qui leur permettra d'accroître leur efficacité et leur performance énergétiques et de réduire leurs coûts.

Production de normes qui protègent les Canadiens

En octobre 2012, le CCN a publié une feuille de route exhaustive pour la normalisation visant à faciliter l'établissement du réseau intelligent du Canada. La Feuille de route pour la normalisation du réseau intelligent au Canada a été produite par un groupe de travail regroupant des experts de l'industrie et du gouvernement de partout au Canada, qui ont travaillé sous la direction de RNCan et du CNC/CEI. Les recommandations formulées dans le rapport indiquent les solutions de normalisation à mettre en œuvre pour le déploiement d'un réseau électrique moderne privilégiant la qualité, la fiabilité, une utilisation optimale et un bon rapport coût-efficacité.

« Il est bien d'avoir cette évaluation externe puisqu'elle confirme que les normes sont respectées et qu'il y a consensus parmi vos pairs. Elle confirme aussi que les gens peuvent se fier aux résultats que vous produisez. »

Dre Frances Jamieson, directrice médicale intérimaire de l'Agence de la santé publique, extrait de la revue Laboratory Business (numéro de janvier 2013) Le rapport porte sur :

- les considérations en matière de politiques, de lois et de règlements sur les réseaux intelligents;
- la sécurité et la protection de la vie privée;
- les normes de transport et de distribution;
- les normes sur les systèmes de mesurage.

« Ressources naturelles Canada continue d'appuyer l'élaboration de nouvelles normes. Au cours des dix dernières années, le secteur de l'Énergie de l'Office de l'efficacité énergétique a appuyé l'élaboration et le maintien des normes mentionnées dans le Règlement sur l'efficacité énergétique et il a recours à d'autres éléments du Système national de normes pour assurer une conformité aux exigences peu coûteuse au regard des résultats. »

Serge P. Dupont, sous-ministre, RNCan

En novembre 2012, le CCN a amorcé le projet d'élaboration de quatre nouvelles normes pour l'adaptation aux changements climatiques des infrastructures en place dans le Nord, projet faisant partie de l'ININ. Le CCN a reçu 2,5 millions de dollars sur cinq ans pour ce projet, qui verra la mise au point de NNC visant à

atténuer les effets du changement climatique sur les infrastructures dans les collectivités du Nord. Il a mené à bonne fin les négociations entamées avec le Groupe CSA et lui a accordé des contrats équivalant à 1,6 million de dollars pour qu'il élabore des NNC dans les domaines prioritaires ciblés.

En 2012-2013, le CCN a aussi fait équipe avec RNCan et Transports Canada afin d'adapter un programme de formation conçu par la National Fire Protection Association des États-Unis. La formation préparera les premiers répondants du Canada aux urgences impliquant des

 Les normes nationales et internationales sont d'un appui indispensable à la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), puisqu'elles sont incorporées dans les règlements et qu'elles fournissent des lignes directrices pour l'interdiction générale de produits qui posent un danger pour la santé ou la sécurité. Elles contribuent également à une priorité du gouvernement qui est de faciliter l'harmonisation des systèmes de règlementation qui protègent la sécurité tout en facilitant le commerce. >>

> Glenda Yeates, sous-ministre, Santé Canada

« L'accréditation est absolument essentielle [...] songez à la place cruciale qu'occupent les services de diagnostic dans le diagnostic et le traitement de probablement 95 pour cent des conditions [médicales]. Il est également indispensable pour vous et moi en tant que citoyens que les laboratoires se conforment à des normes particulières. »

Wendy Nicklin, présidente-directrice générale, Agrément Canada article paru dans le site web du CCN (mai 2012)

véhicules électriques ou hybrides; elle aidera les policiers, les pompiers et le personnel des services d'urgence à intervenir en toute sécurité dans les cas d'accidents impliquant des véhicules électriques, en évitant de mettre leur propre vie en danger.

Cette année, le CCN a également entamé un projet pilote en partenariat avec Agrément Canada pour l'accréditation des laboratoires médicaux dans les hôpitaux partout au Canada. En mars 2013, le CCN et Agrément Canada ont annoncé qu'ils offriraient dans le courant de l'année à venir l'accréditation ISO 15189 aux établissements de soins de santé et aux laboratoires médicaux du pays. Cette norme internationale sera bénéfique pour les Canadiens puisqu'elle améliorera la sécurité des patients en assurant la traçabilité de toutes les procédures de laboratoire et la production de résultats fiables et impartiaux.

Création de possibilités pour l'industrie et le gouvernement

À l'automne 2012, le CCN a fait savoir qu'il soutenait le projet de loi S-12, une loi visant à permettre l'incorporation par renvoi dans les règlements. Le projet de loi, dont est actuellement saisi le Sénat, permettrait aux organismes de réglementation d'incorporer des documents — y compris des normes — dans tous les règlements fédéraux, nouveaux et actuels, et aux organismes de réglementation de se servir des normes plus efficacement. Le directeur général du CCN, John Walter, et le vice-président aux Politiques et relations avec les intervenants, Michel Girard, ont été appelés à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le projet de loi S-12. Ils ont déclaré qu'ils appuyaient le projet de loi, et ont exprimé le besoin d'établir des politiques ou des lignes directrices pour indiquer clairement aux organismes de réglementation quand et comment recourir à ce processus.

Au cours de l'année écoulée, le CCN a fourni des conseils en matière de politiques sur des aspects liés aux normes des négociations commerciales en cours avec des pays comme l'Inde, le Japon et l'Ukraine, de même que l'Europe par le biais de l'AECG et dans le cadre du Partenariat transpacifique. « Nous pouvons tirer parti de l'expérience canadienne en matière d'évaluation et d'accréditation [...] Le processus canadien est très systématique. Il est très important de développer le modèle de normalisation et de suivre l'exemple du Canada. »

Rosario Uria-Toro, Secrétariat technique d'INDECOPI, organisme de normalisation du Pérou

Un protocole d'entente conclu entre le CCN, le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) aidera à faire progresser l'harmonisation des activités de normalisation du Canada et de l'Europe dans des secteurs d'importance stratégique et à améliorer l'accès aux marchés des exportateurs canadiens. Le protocole d'entente permet la mise en commun de pratiques

« Quelle occasion unique d'interagir avec un organisme qui possède une grande expérience de la normalisation à l'échelle nationale, de même qu'à l'échelle internationale. »

German Nava
(au sujet du CCN),
directeur de la
normalisation,
ICONTEC, organisme
de normalisation de
la Colombie

exemplaires et le repérage des secteurs d'intérêt commun comme les produits de construction, la sécurité des produits de consommation, les technologies environnementales et les nanotechnologies, entre autres.

Le CCN a également travaillé avec des représentants de la Colombie, du Honduras, du Pérou et de la CARICOM à des projets de développement des capacités du programme de l'ATCCA, pour faire avancer les intérêts commerciaux du Canada dans la région. En ce qui concerne la Colombie et le Pérou, le CCN a organisé des ateliers à Ottawa (Canada), à Bogota (Colombie) et à Lima (Pérou) pour communiquer de l'information sur les expériences vécues et les pratiques exemplaires en lien avec divers sujets de normalisation. Lors des ateliers, le CCN a présenté, entre autres choses, les méthodes et les outils qu'il utilise pour faire participer les intervenants canadiens à l'établissement des priorités de normalisation et il a donné une formation à des membres de comités et des employés en Colombie et au Pérou sur la participation aux travaux de normalisation internationale. À l'échelle régionale, le CCN a tenu un atelier à Rio de Janeiro,

« Outre les nombreuses similitudes géographiques et intérêts commerciaux qu'ont en commun les deux pays, je trouve qu'ils ont le même esprit de collaboration et de coopération. Les ateliers de normalisation tenus récemment par le CCN et ses réunions avec des cadres supérieurs en Mongolie ont déjà enrichi nos relations; le dialoque continu ici proposé ne peut que stimuler la croissance économique et commerciale. >>

Gregory Goldhawk, ambassadeur du Canada auprès de la Mongolie article paru dans le site web du CCN (avril 2012), au sujet du séminaire d'information de trois jours en Mongolie avec la Mongolian Agency for Standardization and Metrology

au Brésil, pour renforcer les capacités des Points d'information de l'ALENA du Honduras, de la Colombie, du Pérou et de la CARICOM.



Le CCN a tenu du 9 au 12 juillet 2012, à Ottawa, un atelier dans le cadre du programme de l'ATCCA pour renforcer les capacités des organismes nationaux de normalisation du Pérou (INDECOPI) et de la Colombie (ICONTEC).

3º priorité stratégique

Maximiser les retombées positives des normes et de l'accréditation

Au cours de 2012-2013, le nombre de clients de la Direction des services d'accréditation du CCN est passé de 426 à 441, soit une augmentation de 3,5 pour cent (voir la Figure 5). La Direction a continué pendant ce temps à s'adapter aux besoins changeants du marché et aux nouvelles exigences réglementaires. Par exemple, le nouveau Programme d'accréditation des systèmes de management de l'énergie du CCN, qui s'adresse aux organismes de certification

selon ISO 50001, devrait prendre de l'ampleur au cours du prochain exercice.

La norme ISO 50001 est l'une des nombreuses normes que les délégations et experts canadiens accrédités par le CCN ont contribué à élaborer sur la scène mondiale. Ils assistent, pour le compte du Canada, à des centaines de réunions chaque année. De par leur expertise, ils assurent l'expression, la défense et la prise en compte des besoins du Canada dans l'élaboration des normes internationales.

À titre de représentant du Canada auprès de l'ISO et de la CEI, le CCN encadre la participation du pays aux comités techniques. Le Canada participe actuellement aux travaux de 358 comités de l'ISO (environ 50 %) et de 106 comités de la CEI (62 %).

Assurer la présence du Canada dans les domaines les plus cruciaux

L'augmentation du nombre de comités d'élaboration de normes internationales et la diminution des ressources en personnel ont amené le CCN à adopter une approche plus stratégique de la participation canadienne aux comités internationaux. Au lieu de mettre l'accent sur le nombre de représentants, le CCN mise plutôt sur l'affectation des bons experts aux bons comités, et ce, au bon moment. Pour ce faire, il a établi un système de surveillance pour évaluer et réévaluer la présence du Canada au sein des comités internationaux.

Il a aussi mis en place un nouveau processus d'attribution d'une aide financière aux experts des comités pour les affecter aux domaines où les besoins sont les plus pressants.

Figure 5 : Clients de la Direction des services d'accréditation

Services d'accréditation et programme de reconnaissance du CCN

	2011-2012 Nombre réel	2012-2013 Nombre réel
Laboratoires : - Laboratoires d'essais et d'étalonnage (ISO/CEI 17025) - Fournisseurs de services d'essais d'aptitude (ISO/CEI 17043) - Laboratoires médicaux (ISO 15189)	324	332
Reconnaissance des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)	27	34
Organismes de certification de produits (Guide ISO/CEI 65)	33	32
Organismes de certification de systèmes de management (ISO/CEI 17021)	20	19
Organismes de certification du personnel (ISO/CEI 17024)	5	6
Organismes d'inspection (ISO/CEI 17020)	15	16
Organismes de vérification des déclarations de GES (ISO 14065)	2	2
Nombre total de clients accrédités par le CCN	426	441

Le nombre de clients accrédités par le CCN a augmenté en 2012-2013 pour passer de 426 à 441. Source : Direction des services d'accréditation du CCN Le CCN occupe plusieurs postes de direction au sein de forums internationaux et régionaux (voir la Figure 7). Cette année, le CCN a aussi appuyé l'élection et la nomination officielle de Ed Tymofychuk, de Manitoba Hydro, à la présidence du Conseil de direction de la CEI. Une forte présence canadienne sera ainsi assurée dans les activités d'élaboration des normes internationales portant sur l'électricité, l'électronique et des technologies connexes.

Le Canada a poursuivi sa participation active à l'élaboration de normes internationales et son taux de soumission de votes est demeuré sensiblement le même (97,1 pour cent en 2012). Le nombre total de votes soumis, par contre, a augmenté de 634 (environ 20 pour cent de plus qu'il y a trois ans). En 2012-2013, le CCN a mis en place un système de suivi pour être mieux en mesure de comparer le rendement des délégués canadiens qui participent à la normalisation internationale.

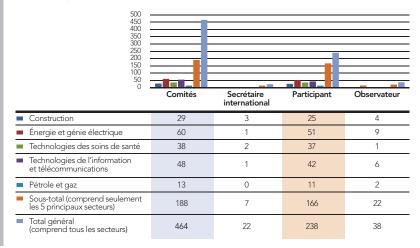
La Direction des services d'accréditation du CCN a également délimité sa participation aux comités internationaux du Comité ISO sur l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO), de l'IAF, de l'ILAC, de l'IAAC, et de l'APLAC, et elle met en place un nouveau processus pour déterminer les priorités et s'assurer d'asseoir l'influence du Canada sur la scène internationale dans les dossiers de l'évaluation de la conformité.

Les propositions d'études nouvelles qui sont soumises par le Canada à l'ISO et qui sont acceptées ont plus que doublé par rapport à il y a trois ans. Ces soumissions montrent que le Canada exerce une influence de plus en plus grande dans l'élaboration des normes à l'échelle mondiale.

Figure 6 : Participation des Canadiens aux travaux techniques internationaux

En 2012-2013, des Canadiens ont participé à un total de 464 comités techniques et sous-comités. Ces comités élaborent de nouvelles normes et mettent à jour des normes internationales pour des milliers de produits, systèmes et services.

Participation des Canadiens aux travaux techniques internationaux en date du 31 mars 2013



Source : Direction des normes et des relations internationales du CCN

Figure 7 : Réseaux internationaux et régionaux

		TO A TOTAL OF THE PARTY OF THE
PARTICIPATION	INTERNATIONALE	RÉGIONALE
Élaboration de normes	 Ancien président de la CEI, Jacques Régis Membre du Conseil de direction de la CEI: Greg Stone, Ph. D. Ed Tymofychuk (président) Membre du Bureau de gestion de la normalisation de la CEI, Keith Rodel Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO, John Walter (directeur général du CCN) Présidente de l'ISO/COPOLCO, Norma McCormick 	 Membre du comité exécutif du PASC, John Walter (directeur général du CCN) Membre du Réseau Normalisation et Francophonie, Sylvie Lafontaine (vice-présidente aux Normes et relations internationales du CCN) Membre du conseil d'administration de la COPANT, John Walter (directeur général du CCN)
Services d'accréditation	 Membre de l'IAF et de divers groupes de travail Membre de l'ILAC et de divers groupes de travail 	 Membre de l'APLAC et de divers groupes de travail Membre de l'IAAC et de divers groupes de travail

Sources multiples : Relevés de la Direction des normes et des relations internationales du CCN



Cette année, le CCN a mis en place un nouveau SMQ, qui fournit un processus modernisé et simplifié, particulièrement pour la prestation des services d'accréditation.

4^e priorité stratégique

Stimuler l'efficience opérationnelle et la productivité

La culture organisationnelle a évolué au sein du CCN. Les attentes de ses clients et ses propres attentes sont maintenant plus élevées par rapport à ce qu'il peut réaliser. Le CCN modernise également son SMQ, son infrastructure de GI/TI et son mode de gestion des ressources humaines.

Modernisation de la prestation des services et du mode de fonctionnement

Cette année, le CCN a mis en place un nouveau SMQ pour un processus modernisé et simplifié, particulièrement en ce qui a trait à la prestation des services d'accréditation. Le cadre de

SMQ simplifié permettra l'ajout de nouveaux outils et de nouvelles procédures qui viseront tous les aspects des activités de la Direction des services d'accréditation, y compris le processus d'accréditation en soi, l'élaboration de nouveaux programmes et la mesure du rendement.

La réorganisation de la Direction des services d'accréditation réduira la quantité de documents requis dans la prestation des services d'accréditation et aidera au bout du compte la Direction à :

- renforcer ses relations avec les clients;
- créer de nouveaux processus pour fournir les services d'accréditation;
- concevoir des moyens novateurs de fournir ces services:
- fortifier la gestion des ressources;
- fournir aux employés les outils dont ils ont besoin;
- s'assurer qu'elle dispose de processus simplifiés et cohérents pour fournir les services d'accréditation du CCN.

Le CCN s'aligne toujours sur la norme ISO 9001:2008, qui énonce les exigences relatives aux SMQ, tandis que sa Direction des services d'accréditation continue de se conformer à la norme ISO/CEI 17011.

Modernisation de l'infrastructure

Le CCN est conscient que la GI/TI lui est indispensable pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels. Pour s'assurer de disposer de systèmes de GI/TI qui répondent mieux à ses priorités et besoins, le CCN procède à la modernisation de ses outils informatiques. Il a formé le projet de mettre en place une architecture moderne et novatrice de GI/TI et il prend des mesures importantes pour le concrétiser.

Il a continué d'examiner les améliorations apportées à son infrastructure afin de s'assurer d'avoir les outils appropriés pour exécuter son mandat et donner suite à ses dossiers stratégiques les plus cruciaux. Le CCN passera à la première étape de sa modernisation de GI/TI dans l'année financière à venir.

Organisme axé sur le savoir, le CCN continue d'investir dans ses ressources humaines en leur offrant des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel pour s'assurer d'établir une culture de haute performance. Cette année, il a affecté 1,5 pour cent de son budget salarial à la formation du personnel.

Soutien offert au personnel

Pour mieux soutenir son personnel et souligner ses réalisations, le CCN a conçu et établi un plan de reconnaissance des employés. Il a aussi élaboré au cours de l'année un programme d'orientation global. Les sondages sur l'engagement des employés continuent de servir à recueillir les commentaires du personnel et à éclairer la prise de décisions de la direction. Le CCN a commencé à définir un code qui correspond à son mandat et aux valeurs et règles de conduite qui

le guideront dans l'exécution de son mandat.

Nouveaux modes de communication avec les intervenants

Le CCN se lance dans la mise en place d'une plateforme intitulée ConnexionCCN qui lui permettra d'élargir le bassin des experts de normalisation, d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et de collaborer davantage avec les ministères, les experts de l'industrie, les universitaires et les groupes de consommateurs. ConnexionCCN pourrait aussi aider le CCN à recruter les meilleurs experts canadiens pour négocier les positions du Canada aux réunions des comités d'élaboration de normes nationales, régionales et internationales. Maintenant à l'étape de mise à l'essai, la plateforme fait l'objet d'un projet pilote avec des groupes importants de consommateurs partout au Canada.

Le CCN se tourne également du côté des médias sociaux, comme LinkedIn et Twitter, pour rejoindre encore plus de Canadiens et mieux évaluer les questions de normalisation qui importent le plus aux intervenants des administrations publiques et de l'industrie, de même qu'aux consommateurs canadiens.

PROFIL D'UN INTERVENANT DU CCN

NOM:

Fred Ghatala, partenaire

ORGANISME:

Waterfall Advisors Group

COMITÉ ISO:

Animateur international d'ISO TC 248/WG 4, Effets indirects, et président du comité parallèle du CCN auprès d'ISO TC 248, Critères de durabilité pour les bioénergies

« Le programme du CAN-P-2018 s'est révélé un mécanisme efficace pour faciliter la participation de l'industrie à des réunions importantes du comité de projet PC 248 sur les critères de durabilité pour les bioénergies. À l'ISO et dans d'autres forums mondiaux d'établissement de normes qui émanent du consensus d'un groupe d'experts, il est indispensable d'être présent. Ne pas assister à une réunion peut faire la différence entre une norme qui convient au Canada et une qui ne convient pas. Le CAN-P-2018 est géré efficacement et il assure la transparence.

Notre comité consultatif canadien est reconnaissant de la possibilité de recourir à ce programme et est persuadé que la norme ainsi élaborée (ISO 13065) sera enrichie par la participation du Canada. »







 Le CCN continuera de diriger un réseau qui stimule l'innovation et améliore la qualité de vie des Canadiens.

Rapport de gestion

- La participation de l'industrie aux comités régionaux et internationaux de normalisation est essentielle pour assurer la croissance économique et la compétitivité du Canada, de même que pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.
- Cette année, le CCN a recouru à des pratiques exemplaires de l'industrie, pour s'assurer d'avoir en place un dispositif de responsabilisation accrue en matière de risques.

Ces dernières années, le CCN a consolidé sa réputation de leader du réseau de normalisation du Canada. En 2012-2013, il a tiré parti de cette réputation pour proposer aux principaux décideurs du gouvernement et de l'industrie des solutions à la fois novatrices et économiques à leurs problèmes de normalisation. Pour ce faire, il s'est concentré sur ses quatre priorités stratégiques.

En 2012-2013, le CCN s'est employé à faire connaître ses principales activités aux représentants des ministères fédéraux principalement concernés. Parallèlement, il a continué d'établir des relations dans des secteurs ciblés de l'économie canadienne, et il compte accroître sa coopération avec eux. La participation de l'industrie aux comités régionaux

et internationaux de normalisation est essentielle pour assurer la croissance économique et la compétitivité du Canada, de même que pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

En accréditant deux nouveaux OEN durant l'exercice en cours, le CCN a élargi les avenues disponibles pour les administrations publiques et les industries canadiennes. Durant le processus d'accréditation de ces OEN, le CCN a informé ses parties prenantes qu'il pourrait désormais leur offrir plus de solutions de normalisation, et ainsi mieux répondre à leurs besoins.

Surveillance du risque

Au cours de l'exercice écoulé, le CCN a surveillé les progrès accomplis au moyen d'indicateurs de rendement liés au risque. Ce faisant, il a recouru à des pratiques exemplaires de l'industrie, pour s'assurer qu'il disposait d'un dispositif de responsabilisation accrue en matière de risques. De plus, le CCN stimule le rendement opérationnel et examine les bons risques pour veiller à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Le CCN continue de surveiller les risques associés aux aspects suivants : participation des intervenants, référence aux normes dans les règlements, mobilisation de l'industrie, participation stratégique du Canada aux comités internationaux, efficacité organisationnelle et degré de satisfaction des clients des Services d'accréditation. Il a mis en place des stratégies de contrôle des risques pour tous ces aspects.

Ayant resserré ses liens avec le gouvernement, le CCN se tournera à présent du côté de l'industrie. Il demandera aux représentants de certains secteurs d'activité d'établir l'ordre de priorité de leurs objectifs de normalisation. Fort d'une stratégie de mobilisation ciblée qui s'adresse tant au gouvernement qu'à l'industrie, le CCN est maintenant bien placé pour valider les priorités des intervenants et se familiariser davantage avec les défis et les possibilités qui se présentent à eux sur le marché.

Perspective d'avenir

Au cours du prochain exercice, le CCN continuera : de surveiller les tendances, notamment celles liées aux références aux normes dans les règlements; d'assurer une participation stratégique aux comités régionaux et internationaux de normalisation: d'encourager l'intégration de la normalisation aux discussions de politique publique au Canada; de fournir des services d'accréditation axés sur les besoins de la clientèle; et de répondre aux priorités du aouvernement et de l'industrie en leur offrant des solutions de normalisation appropriées.

À l'interne, le CCN s'emploiera à moderniser son infrastructure de technologie de l'information — afin de pouvoir mieux consulter les parties prenantes —, et concentrera ses efforts sur ses programmes principaux et l'efficacité de ses activités. Il poursuivra les efforts entrepris pour améliorer son mode de fonctionnement en mettant en œuvre des processus opérationnels novateurs et transformateurs dans toutes ses branches d'activité.

Enfin, le CCN mettra à profit ses qualités de grand collaborateur pour mobiliser les experts canadiens en vue de renforcer le réseau national de normalisation. Au moyen d'un système de normalisation novateur, adapté et flexible, il continuera de diriger un réseau qui stimule l'innovation et améliore la qualité de vie des Canadiens.





Résultats financiers

En 2012-2013, le total des recettes du Conseil canadien des normes (CCN) — autres que le financement public — s'est élevé à 9,2 M\$, soit 5,7 pour cent de plus que les 8,7 M\$ comptabilisés en 2011-2012. Cette hausse par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux augmentations suivantes : droits des Services d'accréditation (349 k\$), Services consultatifs (146 k\$) et Redevances de la vente de normes (19 k\$).

Les produits de 6,8 M\$ tirés des droits des Services d'accréditation ont progressé de 4,6 pour cent par rapport aux 6,5 M\$ comptabilisés en 2011-2012, et ce, en raison d'une croissance de la division de l'Accréditation des organismes de certification (380 k\$ de plus sur douze mois) et d'une hausse des recettes tirées de l'accréditation des organismes d'élaboration de normes (74 k\$ de plus sur douze mois); ces augmentations ont été en partie amoindries par une diminution des recettes dans le programme des Laboratoires en raison du calendrier des évaluations (106 k\$ de moins sur douze mois).

Les redevances perçues sur les ventes de normes se sont montées à 889 k\$, montant légèrement supérieur (de 19 k\$, soit 2,1 pour cent) à celui de 870 k\$ constaté l'exercice précédent. Ce résultat

s'explique principalement par la stratégie de diversification des fournisseurs adoptée par le CCN. Le CCN continue d'augmenter le nombre de distributeurs non exclusifs de normes ISO et CEI au Canada. Il élargira aussi son programme Accès aux normes dans l'enseignement tout en respectant les nouvelles obligations établies dans les règles révisées de l'ISO au sujet de la diffusion des normes dans les établissements postsecondaires.

Les ententes de services consultatifs ont engendré des recettes totalisant 761 k\$, ce qui dépasse (de 146 k\$, soit 24 pour cent) celles de 615 k\$ de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable aux activités d'élaboration de feuilles de route pour la normalisation (101 k\$) dans des projets liés au gaz naturel et aux véhicules électriques, de même qu'à une

augmentation considérable des recettes provenant du Programme d'assistance technique liée au commerce Canada-Amériques (ATCCA), un projet de développement des capacités qui vise les organismes de normalisation et d'évaluation de la conformité et qui aidera à éliminer les obstacles techniques au commerce entre le Canada et les pays des Caraïbes et de l'Amérique du Sud.

Les recettes provenant d'autres sources se sont élevées à 396 k\$, montant qui dépasse celui de 337 k\$ enregistré en 2011-2012. Ces recettes englobent les fonds reçus du parrainage des frais de déplacement des délégués, de l'hébergement web d'un système de gestion des documents (SiteScape), des formations et des produits d'intérêts et autres remboursements.

Le financement public net de 10.3 M\$ en 2012-2013 est supérieur de 2,2 M\$ aux 8,1 M\$ de l'exercice précédent. Les crédits ont augmenté de 2,1 M\$ par rapport à l'an dernier en raison du versement de fonds additionnels pour moderniser le réseau canadien de normalisation et renforcer la présence du Canada dans les activités d'élaboration de normes internationales. À cette augmentation s'aioutent des fonds supplémentaires versés par le gouvernement pour le remboursement de certaines charges extraordinaires. Le financement public est toutefois amoindri partiellement par l'adoption de la norme comptable sur les paiements de transfert, avec pour résultat l'élimination du financement public reporté utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les charges comptabilisées en 2012-2013 sont de 17,6 M\$, une hausse de 2,7 M\$ par rapport aux charges de 14,9 M\$ enregistrées l'exercice dernier. Cette croissance sur douze mois s'explique surtout par les augmentations suivantes : salaires et avantages sociaux (1,1 M\$), honoraires professionnels, y compris l'aide financière accordée aux délégués pour leurs déplacements (0,9 M\$), et frais recouvrables de déplacement et d'honoraires des évaluateurs sous contrat (0,5 M\$).

 Les charges liées aux salaires et avantages sociaux ont augmenté de 1,1 M\$ par rapport à l'exercice dernier

- puisque des postes vacants ont été dotés et de nouveaux postes ont été créés pour donner suite aux initiatives stratégiques.
- Les honoraires professionnels, y compris les frais de déplacement des déléqués ont augmenté de 908 k\$ depuis un an en raison des dépenses entraînées par les initiatives stratégiques, comme celles du système de management de la qualité (SMQ) du CCN, du renouvellement de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) du CCN, de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et des projets de mise à jour des normes.
- Les frais recouvrables de déplacement et d'honoraires des évaluateurs sous contrat ont augmenté de 475 k\$ par rapport à l'exercice dernier. Ces charges additionnelles découlent de la croissance des activités d'accréditation et elles concordent avec l'augmentation sur douze mois des recettes d'évaluation. De plus, la Direction des services d'accréditation a amorcé une transformation stratégique de ses activités tout en pilotant le projet de refonte du SMQ du CCN. Puisque ces deux projets ont accaparé davantage le personnel, la Direction a dû recourir dans une plus large mesure aux services d'évaluateurs sous contrat.

L'excédent annuel net de 2 M\$ en 2012-2013 est supérieur de 3,2 M\$ au déficit de 1,2 M\$ prévu au budget pour la même période.

- Un montant de 2,1 M\$ de l'écart positif par rapport au budget a été entraîné par un retard temporaire dans la comptabilisation des honoraires professionnels et un manque à gagner dans les dépenses du programme de déplacements des délégués. Le report temporaire des honoraires professionnels est surtout attribuable à l'ININ et aux initiatives de mise à jour des normes. Des engagements contractuels avaient été établis pour ces initiatives à la fin de l'exercice, mais les dépenses qui s'y rattachent ne seront pas effectuées avant plusieurs années, lorsque les services prévus dans les contrats seront fournis.
- Un montant de 1 M\$ de ce même écart est lié aux crédits supplémentaires pour le remboursement de certaines charges extraordinaires et à l'élimination du financement public reporté, conformément à la norme comptable sur le traitement des paiements de transfert.
- Du côté des Services d'accréditation, les résultats en deçà (de 0,3 M\$) des prévisions s'expliquent surtout par le recours accru à des évaluateurs sous contrat et par le report à l'année suivante de certaines évaluations de clients prévues pour cette année.
- Toutes les autres charges étaient inférieures de 0,4 M\$ aux prévisions, en raison principalement des réunions et événements (0,2 M\$), des contraintes dans les déplacements (0,1 M\$) et de l'amortissement (0,1 M\$).

Au 31 mars 2013, le montant de l'excédent cumulé s'élevait à 8 M\$. S'il s'agit d'une réserve importante pour le CCN, celle-ci n'est que temporaire. En effet, 1,5 M\$ est réservé à l'interne pour assurer le bon déroulement continu des opérations, conformé-

ment à la Politique du CCN sur la suffisance du capital. Ensuite, 2,6 M\$ serviront aux engagements contractuels liés aux initiatives de normalisation. Finalement, le CCN a conclu — après la clôture de l'exercice financier et avant la publication des présents états

financiers — d'autres engagements contractuels à hauteur de 3,3 M\$ pour des activités de normalisation.

Figure 8 : Aperçu financier de 2008-2009 à 2012-2013

Aperçu financier	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Budget 2012-2013	Réel 2012-2013
Produits						
Services d'accréditation	5 893 041 \$	5 962 067 \$	6 338 030 \$	6 455 019 \$	7 187 100 \$	6 804 962 \$
Redevances provenant de la vente de normes	677 519	825 227	898 557	870 068	900 600	888 558
Services consultatifs	344 569	418 118	320 486	615 231	794 400	761 409
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 559	360 620	354 135	385 710	388 800	390 293
Autres produits	463 474	449 705	336 672	337 157	415 800	395 858
	7 739 162	8 015 737	8 247 880	8 663 185	9 686 700	9 241 080
Cl						
Charges						
Services d'accréditation	4 696 077	4 497 206	4 261 688	4 210 716	4 745 500	4 702 302
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 559	360 620	354 203	385 710	388 800	390 293
Normes et relations internationales	3 562 196	3 854 168	2 699 603	2 749 363	3 836 200	3 412 507
Politiques et relations avec les intervenants	1 784 067	1 858 734	1 646 032	1 773 457	4 467 200	2 020 861
Gestion et services administratifs	4 852 504	5 275 373	6 012 898	5 790 682	6 834 400	7 054 757
	15 255 403	15 846 101	14 974 424	14 909 928	20 272 100	17 580 720
Déficit d'exploitation	(7 516 241)	(7 830 364)	(6 726 544)	(6 246 743)	(10 585 400)	(8 339 640)
Financian and multip						
Financement public						
Crédit parlementaire	7 196 055	7 182 964	7 132 330	8 059 060	9 333 000	10 318 993
Excédent/(Déficit) annuel	(320 186) \$	(647 400) \$	405 786 \$	1 812 317 \$	(1 252 400) \$	1 979 353 \$

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes (CCN). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes complémentaires et des tableaux, et elle doit veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux que contiennent les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du Conseil tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et au contrôle interne. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers vérifiés et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes de vérification et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

Le directeur général,

John Walter

Ernie Briard, CPA, CA

Le chef de la direction financière,

Ottawa, Canada Le 5 juin 2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Industrie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que cellesci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que

l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement à la méthode de comptabilisation des paiements de transfert expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur le Conseil canadien des normes et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA vérificateur général adjoint

Le 5 juin 2013 Ottawa, Canada

État de la situation financière

En date du	31 mars 2013	31 mars 2012 (Après retraitement - Note 3)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 838 507 \$	5 440 235 \$
Créances (note 5)	2 683 965	2 087 591
Ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 13)	415 163	343 221
Crédit parlementaire à recevoir	57 746	-
	9 995 381	7 871 047
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 678 162	1 596 575
Apports reçus (note 8)	54 250	22 498
Produit reporté	1 905 092	1 950 282
	3 637 504	3 569 355
Actifs financiers nets	6 357 877	4 301 692
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (au net) (note 6)	849 184	930 065
Charges payées d'avance	756 243	752 194
	1 605 427	1 682 259
Excédent cumulé	7 963 304 \$	5 983 951 \$
Incertitude relative à la mesure (note 2j)		
Engagements contractuels (note 12)		
Passifs éventuels (note 14)		

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

Le président intérimaire,

Le directeur général,

W.A. Sam Shaw John Walter

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget de 2013 (Note 16)	2013	2012 (Après retraitement - Note 3)
Produits d'exploitation			
Droits des services d'accréditation	7 187 100 \$	6 804 962 \$	6 455 019 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 9)	900 600	888 558	870 068
Services consultatifs	794 400	761 409	615 231
Point d'information de l'OMC/ALENA	388 800	390 293	385 710
Autres produits	415 800	395 858	337 157
	9 686 700	9 241 080	8 663 185
Charges (note 11)			
Services d'accréditation	4 745 500	4 702 302	4 210 716
Point d'information de l'OMC/ALENA	388 800	390 293	385 710
Normes et relations internationales	3 836 200	3 412 507	2 749 363
Politiques et relations avec les intervenants	4 467 200	2 020 861	1 773 457
Gestion et services administratifs	6 834 400	7 054 757	5 790 682
	20 272 100	17 580 720	14 909 928
Déficit d'exploitation	(10 585 400)	(8 339 640)	(6 246 743)
Crédit parlementaire	9 333 000	10 318 993	8 059 060
Excédent/(Déficit) annuel	(1 252 400)	1 979 353	1 812 317
Excédent cumulé, début de l'exercice	4 104 000	5 983 951	4 171 634
Excédent cumulé, fin de l'exercice	2 851 600 \$	7 963 304 \$	5 983 951 \$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget de 2013 (Note 16)	2013	2012 (Après retraitement - Note 3)
(Déficit)/Excédent total	(1 252 400) \$	1 979 353 \$	1 812 317 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(775 000)	(242 513)	(423 278)
Amortissement des immobilisations corporelles	404 000	323 394	225 336
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	(245 000)	(4 049)	22 695
(Diminution)/Augmentation des actifs financiers nets	(1 868 400)	2 056 185	1 637 070
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 307 000	4 301 692	2 664 622
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	438 600 \$	6 357 877 \$	4 301 692 \$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2013	2012 (Après retraitement - Note 3)
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Excédent	1 979 353 \$	1 812 317 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	323 394	225 336
Variations du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse	(661 962)	198 948
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 640 785	2 236 601
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions et dispositions d'immobilisations corporelles	(242 513)	(423 278)
Augmentation nette de l'encaisse	1 398 272	1 813 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	5 440 235	3 626 912
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	6 838 507 \$	5 440 235 \$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes (le Conseil) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la Loi sur le Conseil canadien des normes (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le Conseil s'occupe des activités suivantes :

 encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens.

- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs.
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité.
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à des organismes régionaux de normalisation.
- approuver les Normes nationales du Canada.
- fournir des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle.
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce.
- favoriser et encourager une meilleure compréhension des avantages des normes et des services d'accréditation, et leur recours.
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier : 5 ans Matériel : 4 ans

Améliorations

locatives : durée du bail

ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

c) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

d) Constatationdes produits –Produit reporté

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'audit et d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont recus. Les fonds recus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme droits d'accréditation reportés et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des frais d'audit et d'évaluation de la conformité sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Le recouvrement des charges liées à l'entente relative à la gestion du Point d'information de l'OMC/ALENA est comptabilisé à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports versés par des tierces parties uniquement pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reçus ». Ces apports ne sont pas constatés comme produits tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

e) Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

f) Crédit parlementaire

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. Conformément au chapitre SP 3410, les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

g) Prestations de retraite

Les employés du Conseil participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune

obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'égard des prestations de retraite.

h) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du Conseil sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

i) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction des nouvelles données au fur et à mesure qu'elles sont disponibles. Il existe donc une incertitude relative à la mesure dans les présents états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

En mars 2011, le CCSP du Canada a mis à jour le chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert du gouvernement, qui doit être appliqué aux exercices commençant le ou après le 1^{er} avril 2012. Le Conseil a adopté rétroactivement cette norme et procédé au retraitement des chiffres des exercices précédents.

Conformément au chapitre SP 3410, les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Ainsi, le CCN n'enregistre plus à titre de financement reporté ni n'amortit la portion du crédit affectée à l'achat d'immobilisations corporelles sur la même période que les immobilisations acquises.

L'impact de l'adoption de cette norme révisée est présenté ci-dessous :

a) État de la situation financière

	Avant retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Ajustement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Après retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
Total des actifs financiers	7 871 047 \$	-\$	7 871 047 \$
Financement public reporté	755 460	(755 460)	-
Total des passifs	4 324 815	(755 460)	3 569 355
Actifs financiers nets	3 546 232	755 460	4 301 692
Actifs non financiers	1 682 259	-	1 682 259
Excédent cumulé	5 228 491 \$	755 460 \$	5 983 951 \$

b) État des résultats

	Avant retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Ajustement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Après retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
Déficit d'exploitation	6 246 743 \$	- \$	6 246 743 \$
Crédit parlementaire	7 635 782	423 278	8 059 060
Amortissement du financement public reporté	171 612	(171 612)	-
Excédent	1 560 651	251 666	1 812 317
Excédent cumulé, début de l'exercice	3 667 840	503 794	4 171 634
Excédent cumulé, fin de l'exercice	5 228 491 \$	755 460 \$	5 983 951 \$

c) État des flux de trésorerie

	Avant retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Ajustement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	Après retraitement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012
Excédent	1 560 651 \$	251 666 \$	1 812 317 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	225 336	-	225 336
Amortissement du financement public reporté	(171 612)	171 612	-
Variations du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse	198 948	-	198 948
Variation nette des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 813 323	423 278	2 236 601
Acquisition d'immobilisations corporelles	(423 278)	-	(423 278)
Portion du crédit parlementaire utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	423 278	(423 278)	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 813 323 \$	-\$	1 813 323 \$

4. GESTION DU CAPITAL

Le Conseil est subordonné à la Loi sur le Conseil canadien des normes et à la Loi sur la gestion des finances publiques (« les Lois ») ainsi qu'à toute directive publiée en vertu des Lois. Ces Lois influent sur la façon dont le Conseil gère son capital; l'un de ses objectifs est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le Conseil conserve un montant minimal d'excédent cumulé requis pour ses opérations, qui est calculé en fonction d'un pourcentage de ses passifs à court terme. Au 31 mars 2013, 1,5 M\$ a été mis de côté pour les activités d'exploitation. Le CCN a

déterminé que ce montant minimal d'excédent cumulé lui permettra d'assurer sa viabilité financière et aussi de respecter les pratiques et directives commerciales prudentes qui sont appliquées au sein d'autres organisations semblables. Le montant restant de l'excédent cumulé est mis de côté et réservé au financement de dépenses désignées d'avance.

Le Conseil n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer. Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le Conseil pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit se rapporte aux créances.

Dans tous les cas, le Conseil fait preuve de prudence au moment de l'opération. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation, et un crédit est automatiquement accordé aux employés du Conseil pour leurs déplacements et aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le

risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le Conseil ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées (après déductions):

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2013	2 683 965 \$	2 015 666 \$	443 011 \$	71 869 \$	48 937 \$	104 482 \$
2012	2 087 591 \$	1 617 675 \$	144 203 \$	63 015 \$	42 927 \$	219 771 \$

Le Conseil inscrit une provision pour créances irrécouvrables lorsqu'il prend en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le Conseil a déterminé qu'il ne pourra plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Au cours de l'exercice, aucun intérêt n'a été gagné sur des actifs douteux et aucun des comptes en souffrance n'a été renégocié. Les comptes qui ne sont ni en souffrance, ni

douteux, ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

En date du 31 mars 2013, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 30 238 \$ (31 mars 2012 – 37 352 \$). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

31 mars 2013 37 352 \$	31 mars 2012 33 000 \$
37 352 \$	33 000 \$
14 816	13 311
(21 930)	(8 959)
30 238 \$	37 352 \$
	(21 930)

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le Conseil éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. L'objectif du Conseil est de maintenir des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le Conseil a établi des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond à ses besoins de liquidités pour une période de deux mois.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du Conseil ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31 mars 2013

> 7/11V	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2013
Coût				
Solde d'ouverture	388 495 \$	1 804 031 \$	967 741 \$	3 160 267 \$
Acquisitions	20 124	166 223	56 166	242 513
Dispositions	-	(131 693)	-	(131 693)
Solde de clôture	408 619	1 838 561	1 023 907	3 271 087
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(284 927)	(1 354 639)	(590 636)	(2 230 202)
Amortissement	(23 068)	(172 721)	(127 605)	(323 394)
Dispositions	-	131 693	-	131 693
Solde de clôture	(307 995)	(1 395 667)	(718 241)	(2 421 903)
Valeur comptable nette	100 624	442 894	305 666	849 184

Il n'y avait pas d'immobilisations corporelles en cours en date du 31 mars 2013.

31 mars 2012

JAN W	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2012
Coût				
Solde d'ouverture	302 785 \$	1 656 200 \$	885 307 \$	2 844 292 \$
Acquisitions	85 710	255 134	82 434	423 278
Dispositions	-	(107 303)	-	(107 303)
Solde de clôture	388 495	1 804 031	967 741	3 160 267
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(277 946)	(1 334 254)	(499 969)	(2 112 169)
Amortissement	(6 981)	(127 688)	(90 667)	(225 336)
Dispositions	-	107 303	-	107 303
Solde de clôture	(284 927)	(1 354 639)	(590 636)	(2 230 202)
Valeur comptable nette	103 568	449 392	377 105	930 065

Le coût au 31 mars 2012 comprend les immobilisations corporelles en cours, comme suit :

Mobilier: 53 127 \$
Matériel: 191 882 \$

• Améliorations locatives : 82 434 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2013	31 mars 2012
Créditeurs et charges à payer	811 533 \$	668 118 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	737 107	817 760
Indemnités de vacances à payer	106 407	91 272
Autres	23 115	19 425
	1 678 162 \$	1 596 575 \$

8. APPORTS REÇUS

Des parties non affiliées versent librement au Conseil des fonds qui ne doivent servir qu'à l'accueil au Canada de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds sont inscrits à titre de passif en tant qu'« Apports reçus » et ils sont comptabilisés à titre de produits au moment où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde, début de l'exercice	22 498 \$	70 855 \$
Plus : les apports reçus	78 900	241 922
Moins : les apports utilisés	(47 148)	(290 279)
	31 752	(48 357)
Solde, fin de l'exercice	54 250 \$	22 498 \$

9. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

Le 1er avril 1998, le Conseil a cédé à un agent indépendant l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site web StandardsStore.ca. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

10. PRESTATIONS DE RETRAITE

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives.

Les prestations sont entièrement indexées afin de correspondre à la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime, au cours de l'exercice, par le Conseil et les employés :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Cotisations du Conseil	1 034 467 \$	946 965 \$
Cotisations des employés	592 714	463 985

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2013	2012
Employés en place (avant 2013) – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	6,85 %	6,2 %
- Gains excédant le MGAP : 2013 – 51 100 \$ 2012 – 50 100 \$	9,2 %	8,6 %
Nouveaux employés – service courant :		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	6,27 %	-
- Gains excédant le MGAP : 2013 – 51 100 \$ 2012 – 50 100 \$	7,63 %	-
Employeur – multiple des cotisations des employés :		
- Cotisations des employés en place pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,64	1,74
- Cotisations des nouveaux employés pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,57	-
- Service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,32	0,37
- Pour convention de retraite dans le cas de salaires excédant : 2013 – 150 900 \$ 2012 – 148 000 \$	8,00	8,95

11. CHARGES

	31 mars 2013	31 mars 2012
Salaires et avantages sociaux	9 647 409 \$	8 534 974 \$
Services professionnels et spéciaux	2 686 811	1 832 500
Déplacements	2 354 316	1 749 701
Cotisations versées à des organismes internationaux	928 068	961 884
Locaux	758 983	736 184
Amortissement des immobilisations corporelles	323 394	225 336
Charges liées aux réunions	250 742	318 408
Publications et impression	128 031	118 726
Fournitures de bureau	106 635	71 345
Télécommunications et frais postaux	101 347	85 141
Autres charges	86 416	81 708
Assurance	74 466	74 491
Relations publiques	41 753	33 411
Réparation et entretien	38 974	37 339
Location de matériel de bureau	38 559	35 469
Créances irrécouvrables	14 816	13 311
	17 580 720 \$	14 909 928 \$

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En juillet 2000, le Conseil a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe. À des fins d'exploitation, il a également signé des ententes de location de matériel de bureau. Le loyer annuel minimal prévu en vertu de ces baux, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est présenté dans le tableau ci-dessous. De plus, le CCN a établi des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour donner suite aux initiatives de normalisation. Au 31 mars 2013, de tels engagements futurs équivalant à 2,6 M\$ étaient en place.

	31 mars 2013				31 mars 2012
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total	Total
2012-2013	-	-	-	-	369 494 \$
2013-2014	350 845	20 692	1 387 114	1 758 651 \$	365 700 \$
2014-2015	350 845	14 478	976 735	1 342 058 \$	363 115 \$
2015-2016	102 330	2 876	219 015	324 221 \$	105 066 \$
TOTAL	804 020 \$	38 046 \$	2 582 864 \$	3 424 930 \$	1 203 375 \$

Après la fin de l'année financière et avant la publication des présents états financiers, le CCN a conclu avec les OEN d'autres engagements contractuels à hauteur de 3,3 M\$ pour donner suite à des activités de normalisation au cours des deux prochains exercices.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, le Conseil a engagé des charges totalisant 53 508 \$ (57 192 \$ au 31 mars 2012) et enregistré des produits de 1 213 488 \$ (1 216 190 \$ au

31 mars 2012) avec des apparentés. Au 31 mars 2013, le montant des créances sur apparentés s'élevait à 472 909 \$ (343 221 \$ au 31 mars 2012) et celui des créditeurs était de 15 804 \$ (791 \$ au 31 mars 2012)

14. PASSIFS ÉVENTUELS

Le CCN a été désigné comme défendeur dans une poursuite engagée en Alberta, et la partie réclamante a demandé l'autorisation d'intenter cette action en recours collectif. Une déclaration modifiée a été déposée, mais aucune défense ne l'a encore été, et cette affaire n'a pas évolué du tout durant l'année. Il n'y a pas eu de nouveaux développements depuis la publication du dernier rapport annuel du CCN, l'avocat du plaignant n'ayant pas de nouveau communiqué avec le CCN. Aucune démarche n'a été

entreprise par le plaignant depuis 18 mois dans ce dossier. Une action similaire a été amorcée en Saskatchewan sans qu'il n'y ait eu de développements non plus de ce côté depuis le rapport annuel de l'exercice dernier.

Par conséquent, aucune provision n'a été affectée dans les présents états financiers à la couverture de toute obligation qui pourrait en découler. Toute perte résultant de ces actions en justice sera comptabilisée lors de l'exercice au cours duquel elle risque de se matérialiser et peut être raisonnablement estimée.

15. SOLDES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la nouvelle présentation adoptée en 2012-2013.

16. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés :

- des budgets de gestion interne de 2012-2013 approuvés par le Conseil, pour les postes des produits, des charges et des immobilisations;
- du Plan d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 approuvé par le Conseil, pour les chiffres de l'État de la variation des actifs financiers nets.